



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Sports

Rapport d'activité 2014

AVANT-PROPOS	5
LE CONSEIL SUPERIEUR DES SPORTS	7
Composition du Conseil Supérieur des Sports.....	7
Activités.....	7
LE COMITE OLYMPIQUE ET SPORTIF LUXEMBOURGEOIS	9
LE FINANCEMENT DU SPORT DE COMPETITION	11
Les aides financières et les subsides aux fédérations et aux sociétés sportives.....	11
Répartition des crédits en 2013.....	11
Les crédits pour subsides en 2014.....	13
Le congé sportif.....	18
Le congé sportif pour les athlètes d'élite et leurs accompagnateurs.....	18
Mesures et concepts particuliers et promotionnels – Constatations particulières	19
Le congé sportif pour dirigeants et arbitres	22
LE SPORT-LOISIR	25
Activités générales	25
LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE SPORTIF	35
RELATIONS INTERNATIONALES.....	36
Union européenne.....	36
Conseils des Ministres des Sports de l'Union européenne.....	36
Réunion informelle des Ministres des Sports de l'Union européenne à Rome les 20 et 21 octobre 2014	39
Réunion des Directeurs des sports à Athènes et Milan	39
Réunion des groupes d'experts du Conseil de l'UE.....	39
Sport et économie : Compte Satellite Sport / XG Economic Dimension	40
Agence Mondiale Antidopage (AMA/WADA)	41
Réunion du Conseil de Fondation de l'AMA à Montréal le 18 mai 2014	41
Réunion du Conseil de Fondation de l'AMA à Paris le 16 novembre 2014.....	41
Conseil de l'Europe	43
Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport du 17 au 19 septembre 2014, à Macolin (Suisse)	43
LE MEDICO-SPORTIF.....	44
Le contrôle médical des sportifs licenciés pratiquant un sport de compétition.....	44
L'examen médical des jeunes sportifs du Sportlycée.....	44
L'examen médical des sportifs d'élite	45
Le service Sport/Handicap.....	45
La Convention avec le Luxemboug Institute of Health (anc. Centre de Recherche Public-Santé CRP-Santé).....	46
La Convention avec le Centre Hospitalier (CHL)	46
Le contrôle antidopage	46
Contacts internationaux.....	47

LES BASES NAUTIQUES	48
La base nautique de Lultzhausen	48
Activités	48
La base nautique de Liefrange	49
EQUIPEMENT SPORTIF	50
Le huitième programme quinquennal	50
Le neuvième programme quinquennal.....	50
Le dixième programme quinquennal.....	51
Rénovation / réaménagements et mise en conformité d'installations sportives.....	52
L'INSTITUT NATIONAL DES SPORTS.....	54
Le bâtiment central	54
Le stade multisports.....	54
Salle de sports	54
Autres infrastructures.....	54
Statistiques sur l'utilisation des locaux et installations sportives de l'INS	54
Résultats d'exploitation 2014	54
Service logement-restauration	54
Salles de classe et de réunion	55
Tableau de l'utilisation en heures/année	55
ENEPS	56
Les formations des cadres techniques des fédérations sportives	56
Formation continue en collaboration avec le SCRIPT.....	59
L'action « Kanner staark maachen».....	59
Projets européens.....	59
SPORTLYCEE.....	61
Le Sportlycée et les Centres de Formation.....	61
Nombre d'élèves au Sportlycée	62
Financement.....	62
Coopération avec le Lycée Technique de Bonnevoie.....	63
COQUE.....	64
Le sport	64
Le sport fédéral.....	64
Entraînements fédéraux et manifestations sportives	64
Stages sportifs	66
Le sport scolaire	67
Le sport loisir récréatif	67
Le mur d'escalade.....	67
Les cours sportifs.....	68
Le sport d'entreprise.....	68
Les manifestations culturelles & grand public	68

Les conférences et séminaires	69
L'horeca	69
La restauration.....	69
L'hébergement.....	70
Les travaux.....	70
Quelques considérations d'ordre général	71
Statistiques	71
STATISTIQUES.....	72

AVANT-PROPOS

2014: Nouveau départ, ... dans la continuité !

Pour retracer l'année 2014 sur le plan sportif, reprenons le fil des affaires au dernier alinéa de l'introduction au rapport d'activité de l'année précédente.

Après le temps de la réflexion et l'adoption du nouveau programme gouvernemental avec la mise en place d'un Ministère des Sports à part entière, est venu en 2014 le temps de la relance dans la continuité avec l'approbation par la Chambre des Députés, dès le 21 janvier 2014, du 10^e programme quinquennal d'équipement sportif.

Sa rapide mise en route et la réalisation de plusieurs grands chantiers de première nécessité, comme le stade national de football et un stade national d'athlétisme, en constituent les premières priorités sur lesquelles d'importantes avancées ont été réalisées durant l'année écoulée en concertation avec les Fédérations respectives et les Villes concernées par ces deux projets.

En dépit des efforts indispensables à consentir dans un élan de solidarité nationale pour rétablir à moyen terme l'équilibre des finances publiques, la contribution étatique au bon développement du mouvement sportif au Luxembourg a pu être maintenue au même niveau, apprécié et appréciable, que par le passé.

Au-delà, la publication par le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (COSL) de son concept intégré pour le sport au Grand-Duché de Luxembourg a su élever le débat politique autour du sport au niveau sociétal tout en procurant au sport une perception nouvelle dans notre société. Espérons que la population tout entière, à tous les niveaux et à tout âge, en tirera profit dans les décennies à venir.

Si, au plan mondial, le sport a souvent atteint de nouveaux sommets en tout genre avec notamment :

- un 10^e succès en Coupe d'Europe des Clubs Champions pour le Real de Madrid,
- un 9^e titre à Roland Garros pour Rafaël Nadal en tennis,
- un saut à 6m16 à la perche pour Renaud Lavillenie, dépassant Sergéï Bubka,
- un 7^e titre mondial pour le colosse français Teddy Riner en judo, ou encore
- un 4^e titre mondial en football en 8 finales disputées en 60 ans pour l'Allemagne, balayant au passage en demi-finale le Brésil, pays organisateur,

le sport luxembourgeois a su confirmer, en 2014 aussi, ses remarquables prestations des années passées, y compris et toutes proportions gardées, parmi l'élite mondiale. Les plus grandes satisfactions sont venues à cet égard, notamment de:

- Dirk Bockel, vainqueur de l'Ironman de Melbourne ;
- Jenny Warling, vice-championne d'Europe U21 et seniors, vice-championne du monde universitaire et 5^e des Championnats du monde seniors de karaté ;
- Lyndon Sosa, 6^e des Championnats du monde de tir aux clays ;
- Laurent Carnol, 7^e des Championnats d'Europe de natation sur 200m brasse ;
- Jeff Henckels, 8^e des Championnats d'Europe de tir à l'arc ;
- Gilles Muller, quintuple vainqueur d'un tournoi « Challenger » en tennis ;
- Laurent Didier, vainqueur d'étape sur le Tour du Colorado en cyclisme ;

- Frank Schleck (12^e) et Ben Gastauer (21^e), pour leurs belles prestations au Tour de France ;
- l'équipe nationale dames de tennis de table, 17^e des Championnats du monde et 13^e aux Championnats d'Europe par équipes, ou encore de
- l'équipe nationale de football revenant d'Italie avec un nul mérité (1-1) face au quadruple champion du monde.

Enfin, rendons hommage à Andy Schleck, dont la carrière s'est arrêtée en 2014 à l'âge de 29 ans pour des raisons de santé après qu'il nous a tous émerveillés pendant de longues années, de 2007 à 2011, avec ses exploits à répétition sur les routes du Tour de France, du Giro ou encore de Liège-Bastogne-Liège. Bravo Champion !

LE CONSEIL SUPERIEUR DES SPORTS

Composition du Conseil Supérieur des Sports

Le règlement grand-ducal modifié du 9 mai 1990 détermine l'organisation du Conseil supérieur des sports en exécution de la loi sportive en vigueur du 3 août 2005.

Le mandat du Conseil supérieur des sports a été renouvelé en date du 28 février 2014 pour quatre ans. Le Conseil est actuellement composé comme suit :

- membres du bureau:

Mme Véronique LINSTER, présidente
M. Marc MATHEKOWITSCH, vice-président
M. Jean-Louis MARGUE, vice-président et délégué du C.O.S.L.
M. Christian DIEDERICH, secrétaire général

- délégués du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois:

M. Dan DAX, secrétaire général et délégué du C.O.S.L. au bureau
M. Paul MARCY, membre du Conseil d'administration

- délégués nommés en raison de leurs compétences dans le sport:

M. Jos FABER,
M. Raymond HASTERT,
M. Francis JEITZ,
Mme Karin MAYER,

- représentants de départements ministériels:

M. Alain DUSCHÈNE, représentant du Ministère de la Défense,
M. le Dr. Robert GOERENS, représentant du Ministère de la Santé,
Mme Claude SEVENIG, représentante du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

- secrétaire administratif:

M. Carlo HASTERT du Ministère des Sports.

Activités

Au cours de 4 réunions plénières, le Conseil a émis des propositions pour la répartition des aides financières aux fédérations sportives et aux clubs et il a présenté ses considérations quant aux problèmes ponctuels qui se posent en matière d'octroi de congé sportif.

Outre les avis sur les subsides et le congé sportif, le Conseil a

- revu son règlement interne et mis en place ses commissions permanentes dont la nouvelle commission pour le sport dans l'éducation qui s'occupera dorénavant de l'ensemble des problématiques du sport scolaire ;
- analysé le budget du Ministère des Sports sur la base de l'avis du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois et a commenté les pistes de réductions budgétaires proposées par le département dans le cadre du «Budget d'une Nouvelle Génération» ;
- avisé le règlement grand-ducal établissant une 1^{ère} liste de projets à subventionner dans le cadre du 10^e programme quinquennal d'équipement sportif ;
- entendu la présentation du document « concept intégré pour le sport au Grand-Duché de Luxembourg » et a commenté au cours de deux réunions les propositions du C.O.S.L. tout en se penchant sur l'organisation future des travaux pour une mise en œuvre des mesures revendiquées par l'organisme central.

LE COMITE OLYMPIQUE ET SPORTIF LUXEMBOURGEOIS

Une délégation du COSL, emmenée par son Président, a rencontré le Ministre des Sports, entouré de ses collaborateurs, dans le cadre des réunions de concertation régulières entre le Ministère des Sports et le COSL en date du jeudi 23 janvier 2014. Ce fut en l'occurrence la première réunion du genre depuis la constitution du nouveau gouvernement issu des élections d'octobre 2013 et donc l'opportunité pour les deux parties de confirmer leur intention et leur volonté de poursuivre leur bonne collaboration du passé.

Ce fut ainsi l'occasion d'avoir un échange de vues nourri quant au programme gouvernemental dans le domaine du sport durant la présente législature. A cet égard, le COSL, rappelant son document de réflexion d'octobre dernier à l'adresse des partis politiques, s'est dit confiant que la teneur assez générale du programme gouvernemental n'empêchera pas la réalisation de certains objectifs concrets en matière de développement et de promotion du sport au Luxembourg, notamment du sport de compétition. Dans cet ordre d'idées, le projet d'instauration au Luxembourg d'un « Olympiastützpunkt » a particulièrement retenu l'attention du COSL et les deux parties sont convenues que la mise en œuvre dudit projet nécessitera un travail en profondeur commun et détaillé pour en définir les orientations et le contenu mais aussi les moyens de financement.

De manière plus générale, le COSL a informé le ministre que la rédaction du concept intégré pour le sport à Luxembourg a bien avancé et qu'il sera présenté à l'ensemble du mouvement sportif lors de l'Assemblée générale du COSL le 15 mars 2014.

Les deux parties se sont félicitées par ailleurs de l'adoption unanime par la Chambre des Députés, deux jours plus tôt, du projet de loi autorisant le Gouvernement à subventionner un 10^e programme quinquennal d'équipement sportif.

De leur côté, le directeur de l'ENEPS et le directeur technique du COSL ont fait le point sur la mise en œuvre des cours réformés de formation pour entraîneurs dispensés dans le cadre de l'ENEPS.

Le COSL a informé par ailleurs sur la participation toute proche aux Jeux Olympiques d'hiver de Sotchi 2014 où Kari Peters sera le seul athlète à représenter le Luxembourg dans deux courses de ski de fond (sprint et 15 km classique) et sur la participation du COSL aux prochains Jeux olympiques de la Jeunesse d'été à Nanjing en Chine où une délégation bien plus importante est censée défendre les couleurs du Luxembourg, notamment en athlétisme, en natation et en judo.

Le Ministre des Sports a accueilli une deuxième fois le président du COSL avec sa délégation dans le cadre des relations bilatérales en date du 13 novembre 2014.

À l'occasion de cette rencontre, le Ministre des Sports a présenté les différentes mesures «sport» du «Zukunftspak» concernant les budgets prévisionnels 2015-2018.

Le COSL s'est montré satisfait de ce que ces pistes, dans le but de réaliser des économies, n'allaient pas se faire au détriment du mouvement sportif. Par ailleurs, le COSL vise, entre autres, une meilleure visibilité de l'apport économique et sociétair du sport, ce qui rejoint

entièrement les vues du Ministre des Sports. Dans cet ordre d'idées s'inscrit l'intention des deux parties de soutenir activement la réglementation des métiers du sport.

En termes d'événements sportifs futurs, les années 2015 et 2016 s'annoncent très denses avec, dès janvier 2015, le Festival olympique de la jeunesse (FOJE) – édition hivernale au Montafon, les JPEE en Islande suivis des Jeux européens de Bakou, le FOJE – édition estivale en Géorgie, sans oublier les JOJ de Lillehammer et les JO de Rio en été 2016.

De manière plus générale, les deux parties sont convenues qu'elles poursuivraient leur collaboration étroite dans les voies engagées telles que le Sportlycée et la Section des sports d'élite de l'armée (SSEA).

LE FINANCEMENT DU SPORT DE COMPETITION

Les aides financières et les subsides aux fédérations et aux sociétés sportives

Les données de l'exercice 2014 ne sont pas définitives parce que de nombreux décomptes ne sont présentés qu'au début de l'année 2015 par les organismes sportifs. De ce fait, le présent chapitre clôture en détail la répartition des crédits de 2013 et indique les fonds disponibles en 2014 dont l'attribution reste similaire.

Il y a lieu de relever l'inscription d'un crédit pour la promotion du sport de compétition et du sport d'élite avec une dotation de 512.500 € à partir de l'exercice 2008. L'affectation des fonds est détaillée au chapitre 4.2.

Tableau de l'évolution des crédits des aides financières de ce chapitre
(articles budgétaires : 33.010, 33.012, 33.013, 33.014, 33.019, 33.020, 33.021 et 33.022)

en euros

Exer- cice	CREDIT 33.021 Fonction nement des fédérations	CREDIT 33.022 Entraîne- ment fédéral	CREDITS 33.010 et 33.012 Subsides ordinaires et extra- ordinaires	CREDIT 33.013 Cadres admi- nistratifs	CREDIT 33.020 Pro- grammes sportifs ; section armée	CREDIT 33.014 Mesures de promotio n du sport d'élite	CREDIT 33.019 Subside au COSL pour les JPEE	TOTAL DES AIDES	Vari- ation en % (+/-)
2000	421.419	570.155	463.562	136.342	185.920	--	--	1.777.398	1,41
2001	442.490	594.944	489.410	178.484	190.000	--	--	1.895.328	6,63
2002	470.000	621.600	510.789	266.487	220.624	--	--	2.089.500	10,24
2003	492.000	659.000	549.000	336.589	323.185	--	--	2.359.774	12,93
2004	522.000	707.600	587.450	416.375	345.847	--	--	2.579.272	9,30
2005	542.000	742.500	615.000	480.000	337.500	--	--	2.717.000	5,34
2006	565.000	796.250	675.500	557.750	362.500	--	--	2.957.000	8,83
2007	565.000	859.500	655.500	595.250	375.000	--	--	3.050.250	3,15
2008	565.000	1.065.000	700.000	767.000	405.500	512.500	--	4.015.000	31,62
2009	587.600	1.140.000	692.800	883.000	403.000	512.500	--	4.218.900	5,08
2010	587.600	1.190.000	682.800	1.018.375	438.000	512.500	--	4.429.275	4,99
2011	587.600	1.190.000	673.800	1.084.125	438.000	512.500	--	4.526.025	2,18
2012	587.600	1.301.475	698.800	1.221.620	590.500	512.500	100.000	5.012.495	10,74
2013	616.980	1.354.000	698.800	1.247.000	390.500	512.500	400.000	5.219.780	4,13
2014	630.000	1.389.400	715.000	1.280.870	462.000	512.500	--	4.989.770	-4,41

Répartition des crédits en 2013

Les fonds directement versés aux fédérations, aux sociétés sportives et au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois augmentent de 5.012.495 à 5.219.780 € en 2013, soit une hausse de 4,13% par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est due à l'enveloppe spéciale de 400.000 € mise à disposition du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois pour l'organisation des Jeux des Petits Etats d'Europe.

Les crédits ont été répartis comme suit:

- 649.110 € à titre de participation aux frais de fonctionnement de 52 fédérations, y compris 25.000 € à charge des crédits pour le sport-loisir dans l'intérêt des activités sportives récréatives des fédérations, ainsi que 7.130 € pour les sports pour personnes handicapées;
- 330.998 € à titre de 107 subsides extraordinaires aux fédérations et 104.705 € dans l'intérêt de 45 aides extraordinaires aux clubs, principalement pour leurs engagements dans les compétitions internationales officielles. Le nombre des aides accordées diminue légèrement de 154 à 152, soit 2 unités de moins que l'année précédente.
- 270.987 € en tant que subsides ordinaires à 321 clubs régissant un sport de compétition. Les critères visent la promotion des activités des jeunes licenciés et un encadrement de qualité pour l'ensemble des sportifs et notamment des jeunes. A partir de 2012, un critère supplémentaire honore forfaitairement le travail presté au niveau des dirigeants bénévoles. Les formulaires ont été modifiés pour tenir compte de ce troisième critère. Ils ont été simplifiés à la même occasion et réduits au strict minimum.
- 405.000 € à titre de participation à l'indemnisation des secrétaires administratifs de 24 fédérations. 24,7 tâches sont subventionnées sur les 36,8 tâches en place auprès des fédérations. 45% des frais salariaux sont remboursés jusqu'au plafond de 36.800 € fixé pour une tâche complète. Une aide maximale de 16.560 € est accordée par une tâche complète de secrétariat. En principe, une tâche complète est considérée par fédération avec toutefois des exceptions pour les 8 fédérations importantes: FLA, FLBB, FLF, FLNS, FLSE, FLT, FLTT et FLVB.
- 202.680 € à titre d'aide aux fédérations ayant engagé un gestionnaire administratif à tâche complète ou partielle pour la direction et la gestion journalière de 5 fédérations importantes, à savoir la FLBB, la FSCL, la FLH, la FLNS et la FLTT. Une aide maximale de 52.480 € est attribuée pour des dépenses plafonnées à 65.600 € et avec une prise en charge de 80%.
- 111.500 € pour contribuer forfaitairement à la masse salariale du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois y compris une aide spéciale de 50.000 € pour le collaborateur supplémentaire engagé en vue de l'organisation des Jeux des Petits Etats d'Europe au Luxembourg. A ce montant forfaitaire s'ajoutent 52.480 € pour le remboursement partiel de l'indemnisation du « directeur au service des fédérations » engagé par l'organisme central. L'aide globale attribuée au C.O.S.L. pour ses frais de personnel se chiffre à 163.980 €.
- 492.049 € à titre de contribution particulière pour 7 tâches complètes, une $\frac{3}{4}$ tâche et une $\frac{1}{2}$ tâche de directeur technique existant auprès des 9 fédérations suivantes: FLA, FLBB, FLF, FLH, FLNS, FLT, FLTT (chaque fois 1 tâche complète), FLVB ($\frac{3}{4}$ tâche) et FLGYM ($\frac{1}{2}$ tâche). Une aide maximale de 61.500 € est attribuée pour des dépenses plafonnées à 68.333 €, la prise en charge étant fixée à 90%.
- 2.851.220 € pour participer aux indemnités versées aux entraîneurs nationaux professionnels et indemnisés (non professionnels), pour contribuer aux frais de stages pour cadres nationaux, aux mesures et programmes spéciaux de 35 fédérations sportives et du C.O.S.L. ainsi qu'aux dépenses des athlètes de la section des sports d'élite de l'armée (S.S.E.A.). Dans le détail, 146.809 € ont été attribués pour les programmes des 20 athlètes de la S.S.E.A. (resp. 17 en fin d'année) et 100.000 € ont été versés au C.O.S.L. pour la

préparation olympique. L'enveloppe financière pour la préparation olympique évolue à l'approche des Jeux Olympiques en fonction du nombre des contrats conclus avec les athlètes sélectionnables.

L'enveloppe particulière de 412.500 € pour la promotion du sport d'élite fait augmenter l'investissement global pour la préparation des cadres à plus de 3,2 millions €. Le crédit de 412.500 € est réparti entre 10 fédérations dont les concepts de préparation ont été retenus par le Conseil supérieur des sports, à savoir : la FLAM (judo et karaté), la FLA, la FELUBA, la FLBB, la FSCL, la FLH, la FLNS, la FLTT, la FLTRI et la FLVB.

Un premier bilan a été réalisé par la commission sportive du Conseil supérieur des sports fin 2009/début 2010 pour suivre les programmes fédéraux pluriannuels et détecter d'éventuels décalages par rapport aux planifications. Un bilan intermédiaire approfondi a été réalisé après trois années fin 2011/début 2012. Les observations au sujet des programmes ont été communiquées aux fédérations en début d'année 2012. Le bilan final est tiré en fin 2014 / début 2015.

Aux aides pour l'entraînement fédéral s'ajoutent des contributions de 268.321 € versées directement aux chargés de cours et entraîneurs de 15 centres de formation du Sportlycée. Les crédits afférents sont inscrits à partir de 2012 à la section budgétaire 13.0 – *Sports – Dépenses générales* - du Ministère des Sports.

Il y a lieu de relever également des participations financières de 252.605 € versées aux fédérations et de 126.072 € remboursées aux communes pour des centres nationaux dans l'intérêt de disciplines sportives spécifiques, à savoir:

- le centre national d'aviation à Noertrange ;
- le centre national de boules à Belvaux ;
- le centre national d'escrime au LGL à Luxembourg-Limertsberg ;
- le centre national de football à Mondercange ;
- le centre national de moto-cross à Bockholtz ;
- le centre national de quilles à Pétange ;
- le centre national des sports de glace à Kockelscheuer (patinoire);
- le centre national de tennis à Esch-sur-Alzette ;
- le centre national de tir à l'arc « indoor » à Strassen ;
- le centre national de tir à Volmerange-les-Mines en Lorraine ;
- le centre national de voile à Liefrange.

Les frais pour le centre régional de gymnastique dans le cadre du « Parc Hosingen » sont remboursés à charge d'un crédit particulier de 21.188 € et déterminés en fonction d'une convention avec le SISPOLO.

Les crédits pour subsides en 2014

Pour 2014, les fonds aux fédérations, aux sociétés sportives ainsi qu'au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois s'élèvent à 4.989.770 € et accusent une diminution de 4,41% par rapport à l'année précédente. La suppression du crédit particulier pour les Jeux des Petits Etats d'Europe explique à elle seule cette diminution. Par contre, l'enveloppe financière pour la préparation olympique est relevée de 100.000 à 150.000 € en cette 2^e année de la nouvelle olympiade.

Un crédit particulier de 94.600 € est inscrit au budget de 2014 à titre de contribution au traitement du secrétaire général du secteur privé engagé par le C.O.S.L. en date du 1.5.2014. Ce subside particulier n'est pas repris dans le total des participations financières puisque le C.O.S.L. bénéficiait jusqu'à cette date de détachements de fonctionnaires pour assurer le secrétariat général et qu'il n'y a pas de contribution supplémentaire.

Dans le détail sont prévus :

- 630.000 € pour la participation aux frais de fonctionnement des fédérations. La majoration de 2,11% des crédits permet d'adapter les subsides pour tenir partiellement compte de l'évolution des frais de fonctionnement d'une année à l'autre.
- 1.389.000 € pour participer à l'indemnisation des entraîneurs nationaux avec la précision que les participations financières pour les entraîneurs des centres de formation du Sportlycée (de l'ordre de 265.000 €) sont à ajouter aux contributions. L'investissement global pour l'encadrement des cadres nationaux et des centres de formation est de 1.654.000 € en 2014.
- 715.000 € pour les subsides ordinaires et extraordinaires aux fédérations et clubs, y comprise une enveloppe spécifique de 85.000 € pour les championnats organisés à l'échelon mondial et européen ;
- 1.280.870 € pour les cadres administratifs dont 409.860 € pour contribuer à l'indemnisation de 24,75 tâches de secrétaires administratifs et une ligne de crédit particulière de 510.130 € pour 8,25 tâches de directeur technique auprès des fédérations. Un autre crédit de 249.280 € est prévu pour 4,75 gestionnaires administratifs engagés auprès de 5 fédérations importantes et du C.O.S.L. Une troisième ligne de crédit permet de participer forfaitairement avec 111.600 € à la masse salariale du C.O.S.L.

Le remboursement du coût salarial brut pour les secrétaires administratifs fédéraux est de 45% jusqu'à la dépense maximale de 37.777 € considérée pour une tâche complète. Un maximum de dépenses de 70.000 € est fixé pour les directeurs techniques fédéraux et de 65.600 € pour les gestionnaires administratifs. Des prises en charge de respectivement 90% et 80% sont retenues pour ces deux catégories de personnels en fonction de leur degré de qualification.

- 462.000 € pour les mesures spéciales prises par différentes fédérations dans le cadre de programmes de préparation pluriannuels (140.000 €), pour les stages et les compétitions des athlètes de la S.S.E.A. (172.000 €) ainsi que pour la préparation olympique (150.000 €). L'aide directe versée au C.O.S.L. pour la préparation olympique est portée à 150.000 € en cette 2^e année de l'olympiade au cours de laquelle le nombre des demandes de contrats olympiques en vue de Rio de Janeiro augmente. La convention entre le C.O.S.L. et le Ministère des Sports retient, avec la participation initiale de 100.000 € pour la première année de l'olympiade, également l'accord pour un relèvement progressif des fonds à l'approche des Jeux Olympiques d'été à Rio.

La loi concernant le sport crée au chapitre 5 un statut spécial dans l'intérêt de l'élite sportive. Sur la base des dispositions de l'article 13, sous 6, un remboursement de cotisations sociales est prévu pour des athlètes de haut niveau qui ne disposent pas d'une couverture sociale. Une ligne de crédit spécifique est reconduite en 2014 au titre de cet

apport particulier pour le sport de haut niveau. Une seule athlète a bénéficié en 2014 de ce statut spécial.

- 412.500 € pour les concepts de 10 fédérations développés dans l'intérêt du sport de compétition et du sport d'élite. Sur la base des critères du Conseil supérieur des sports, les aides sont accordées prioritairement pour des préparations intensifiées, des compétitions internationales de haut niveau ainsi que l'encadrement des athlètes par des entraîneurs professionnels supplémentaires. Parallèlement, des allègements d'octroi de congé sportif sont décidés pour les disciplines collectives figurant parmi les fédérations retenues.
- 100.000 € restent prévus au même article budgétaire pour les stages pour cadres fédéraux de l'ensemble des fédérations.
- 380.000 € sont inscrits au budget de 2014 pour le fonctionnement des différents centres nationaux énumérés au chapitre « Répartition des crédits en 2013 » ci-devant dont 240.000 € pour le remboursement des frais avancés par les fédérations et 140.000 € pour les dépenses engagées au niveau communal. En fin d'année 2014, le nouveau centre de tir à Senningerberg ouvrira ses portes et une dotation spéciale est prévue à cet effet pour la partie fédérale des frais de fonctionnement du stand.

Les frais pour le centre régional de gymnastique dans le cadre du complexe sportif du « Parc Hosingen » sont remboursés à charge d'un crédit particulier doté de 32.000 € en 2014.

Tableau concernant les fonds budgétaires directement versés aux fédérations et au C.O.S.L. en 2013
articles budgétaires: 33.010, 33.011, 33.012, 33.013, 33.014, 33.016, 33.017, 33.020, 33.021 et 33.022

FEDERATIONS par ordre alphabétique	AIDES AUX FEDERATIONS											TOTAL aides fédérations	%		
	Fonctionnement fédéral 33.021	Subsides sport-loisir 33.011	Bénévolat 33.016	Subsides extra- ordinaires	Nbre subs. extra.	Entraînement féd., concepts fédéraux et mesures spéc.	Tâches d'entraîn. entr. indem- nisés 2)	Nbre des Tâches de DTN de gest. 3)	Tâches de DTN de gest. 3)	Tâches de DTN de gest. 3)	Gestionnaires administratifs 33.013			Secrétaires administratifs 33.013	Tâches secrétai- res 3)
Aéronautisme	10 200,00	-	300,00	2 884,00	1	-	-	-	-	-	-	4 187,00	0,30	17 571,00	0,39
Alpaps	6 200,00	-	1 300,00	6 000,00	1	-	-	-	-	-	-	7 278,00	0,50	20 778,00	0,46
Arts martiaux	34 800,00	-	300,00	16 811,00	7	256 284,00	3,0	17	-	-	-	16 560,00	1,00	324 755,00	7,17
Athlétisme	32 500,00	2 500,00	1 800,00	25 858,00	8	193 268,00	1,8	4	1,00	-	-	35 379,00	1,85	291 305,00	6,43
Automobilisme	4 400,00	-	300,00	-	-	-	-	-	-	-	-	8 280,00	0,50	12 980,00	0,29
Aviron	1 000,00	-	300,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 300,00	0,03
Badminton	18 700,00	1 000,00	300,00	-	-	68 459,00	1,0	-	-	-	-	8 280,00	0,50	96 739,00	2,13
Basketball	50 000,00	-	300,00	39 870,00	6	261 433,00	2,0	35	1,00	0,75	39 000,00	29 670,00	1,85	420 273,00	9,27
Basketball corporatif	3 500,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 500,00	0,08
Billard	4 100,00	-	-	6 035,00	3	1 678,00	-	3	-	-	-	-	-	11 813,00	0,26
Boules et pétanque	6 200,00	-	-	8 027,00	1	8 027,00	-	5	-	-	-	-	-	14 227,00	0,31
Boxe	742,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	742,00	0,02
Canoe/kayak	10 300,00	-	-	-	1	3 934,00	-	-	-	-	-	-	-	14 234,00	0,31
Cricket	3 600,00	-	-	2 500,00	-	2 500,00	-	1	-	-	-	-	-	6 100,00	0,13
Cyclisme	26 300,00	-	300,00	18 766,00	6	165 681,00	2,0	6	-	0,50	17 030,00	16 560,00	1,00	244 637,00	5,40
Danse	1 900,00	-	300,00	1 500,00	1	-	-	-	-	-	-	-	-	3 700,00	0,08
Darts	2 100,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 100,00	0,05
Echecs	4 100,00	-	300,00	-	-	8 953,00	-	5	-	-	-	-	-	13 353,00	0,29
Equitation	9 400,00	-	-	4 820,00	2	47 810,00	-	4	-	-	-	37 863,00	2,00	99 893,00	2,20
Escalade/alpinisme	5 000,00	-	-	4 625,00	4	-	-	-	-	-	-	-	-	9 625,00	0,21
Escrime	9 300,00	-	300,00	4 449,00	2	24 976,00	-	3	-	-	-	-	-	39 025,00	0,86
Football	43 500,00	-	300,00	17 000,00	4	173 901,00	2,0	24	1,00	-	-	41 400,00	2,50	276 101,00	6,09
Football corporatif	4 200,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 200,00	0,09
American football	500,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	500,00	0,01
Golf	3 400,00	-	-	-	-	7 370,00	-	3	-	-	-	-	-	10 770,00	0,24
Golf sur pistes	5 500,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 500,00	0,12
Gymnastique	35 900,00	-	300,00	10 476,00	7	140 628,00	1,5	-	0,50	-	-	14 518,00	1,00	201 822,00	4,45
Haltérophilie/pow erl.	7 800,00	-	300,00	8 100,00	3	6 040,00	-	1	-	-	-	2 969,00	0,33	25 209,00	0,56
Handball	33 100,00	-	300,00	16 763,00	5	153 279,00	1,0	1	1,00	0,50	26 240,00	12 006,00	0,725	241 688,00	5,33
Handisports	9 700,00	-	-	9 582,00	2	19 255,00	-	1	0,06	-	-	-	-	38 537,00	0,85
Hockey sur gazon	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hockey sur glace	3 400,00	-	-	-	-	9 140,00	-	1	-	-	-	-	-	12 540,00	0,28
Indiaca	1 300,00	-	300,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 600,00	0,04
Kickersport	2 100,00	-	-	9 146,00	3	-	-	-	-	-	-	-	-	11 246,00	0,25
Marche populaire	4 000,00	-	300,00	-	-	-	-	-	-	-	-	13 882,00	1,00	18 182,00	0,40
Moto-cyclisme	4 400,00	-	300,00	2 859,00	2	3 422,00	-	5	-	-	-	8 280,00	0,50	19 261,00	0,42
Natation/sauvetage	31 400,00	1 500,00	300,00	22 836,00	5	230 326,00	2,0	1	1,00	0,50	15 450,00	20 259,00	1,25	322 071,00	7,11
Pêche sportive	5 100,00	-	-	12 553,00	4	8 290,00	-	8	-	-	-	7 172,00	0,50	33 115,00	0,73
Quilles	6 900,00	-	300,00	-	-	8 400,00	-	8	-	-	-	21 303,00	1,00	36 903,00	0,81
Rugby	12 200,00	-	-	9 224,00	2	45 100,00	1,0	-	-	-	-	-	-	66 524,00	1,47
Ski	5 400,00	-	-	19 582,00	1	19 582,00	-	1	-	-	-	-	-	24 982,00	0,55
Ski nautique (wake-b.)	3 900,00	-	300,00	1 475,00	1	3 777,00	-	1	-	-	-	5 993,00	0,40	15 445,00	0,34
Sports de glace	8 200,00	-	300,00	4 029,00	2	17 979,00	-	6	-	-	-	-	-	30 508,00	0,67
Sports santé	3 100,00	-	300,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 400,00	0,08
Sports sub-aquat.	4 400,00	-	300,00	-	-	1 500,00	-	-	-	-	-	-	-	6 200,00	0,14
Squash	3 500,00	-	-	4 061,00	2	3 155,00	-	1	-	-	-	-	-	10 716,00	0,24
Tennis	38 900,00	-	-	18 435,00	4	113 116,00	1,0	9	1,00	-	-	37 864,00	2,30	208 315,00	4,60
Tennis de table	50 000,00	-	800,00	20 380,00	5	304 001,65	2,0	16	1,00	1,00	52 480,00	24 840,00	1,50	452 501,65	9,98
Tir à l'arc	11 400,00	-	-	3 503,00	1	12 221,00	-	3	-	-	-	-	-	27 124,00	0,60
Tir aux armes sport.	14 900,00	-	300,00	5 742,00	3	19 015,00	-	3	-	-	-	9 936,00	0,60	49 893,00	1,10
Triathlon	13 400,00	-	300,00	8 959,00	4	145 053,35	1,5	-	-	-	-	7 860,00	0,50	175 572,35	3,87
Voile	4 268,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 268,00	0,09
Volleyball	29 000,00	-	300,00	14 257,00	4	202 166,00	2,0	4	0,75	-	-	12 661,00	1,25	258 384,00	5,70
Kiné. (Sté. Lux. de)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Médecine du sport	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Presse sportive	-	-	300,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	300,00	0,01
Professeurs d'EP	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LASEL	-	6 400,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 400,00	0,14
LASEP	-	10 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10 000,00	0,22
Eclaireurs/éclaireuses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guides	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comité Olympique	-	10 000,00	-	-	-	161 500,00	-	-	1,00	1,00	52 480,00	50 100,00	1,00	274 080,00	6,05
TOTALX	649 110,00	31 400,00	12 000,00	330 998,00	107	2 851 220,00	23,8	180	9,31	4,25	202 680,00	455 100,00	25,86	4 532 508,00	100,00
Nbre des bénéficiaires	52 féd.	5 féd.+COSL	30 féd.	107 dem.		35 féd.+ COSL					5 féd.+ COSL	24 féd.+COSL			

Remarques: 1) Nombre des tâches d'entraîneur professionnel subsidiées
2) Nombre des entraîneurs indemnisés (non professionnels de par leur tâche de travail)
3) Nombre des tâches subsidiées au niveau des secrétaires administratifs, des directeurs techniques nationaux et des gestionnaires administratifs
4) Pourcentage du total des crédits attribués

Tableau concernant les fonds budgétaires directement versés aux clubs en 2013

articles budgétaires: 33.010, 33.011, 33.012, 33.014, 33.016, 33.017, 33.020

DISCIPLINES par ordre alphabétique	AIDES AUX CLUBS						
	Subsides ordinaires	Nbre clubs	Subsides sport-loisir	Subsides bénévolat	Subsides extraordinaires	Nbre. subs extraord clubs	Total aides aux clubs
Aéronautisme	-	-	-	-	-	-	-
Alpaps	-	-	-	-	-	-	-
Arts martiaux	17 458,00	26	-	-	-	-	17 458,00
Athlétisme	11 587,00	8	2 000,00	-	5 253,00	2	18 840,00
Automobilisme	-	-	-	-	-	-	-
Aviron	-	-	-	-	-	-	-
Badminton	2 932,00	8	-	-	1 296,00	1	4 228,00
Basketball	37 172,00	29	-	-	-	-	37 172,00
Basketball corporatif	-	-	-	-	-	-	-
Billard	-	-	-	-	-	-	-
Boules et pétanque	-	-	-	-	-	-	-
Boxe	-	-	-	-	-	-	-
Canoë/kayak	-	-	-	-	-	-	-
Cricket	-	-	-	-	-	-	-
Cyclisme	4 052,00	7	2 300,00	-	-	-	6 352,00
Danse	-	-	-	-	-	-	-
Darts	-	-	-	-	-	-	-
Echecs	-	-	-	-	4 900,00	4	4 900,00
Equitation	1 149,00	3	-	-	-	-	1 149,00
Escalade/alpinisme	1 714,00	3	-	-	-	-	1 714,00
Escrime	1 256,00	3	-	-	3 500,00	1	4 756,00
Football	114 416,00	91	300,00	-	7 500,00	3	122 216,00
Football corporatif	-	-	-	-	-	-	-
American football	-	-	-	-	-	-	-
Golf	-	-	-	-	-	-	-
Golf sur pistes	-	-	-	-	-	-	-
Gymnastique	2 199,00	14	-	9 978,00	-	-	12 177,00
Haltéro./lutte/pow erl.	297,00	1	-	-	-	-	297,00
Handball	16 706,00	16	-	-	59 180,00	18	75 886,00
Handisports	-	-	-	-	-	-	-
Hockey sur gazon	-	-	-	-	-	-	-
Hockey sur glace	-	-	-	-	-	-	-
Indiaca	-	-	-	-	-	-	-
Kickersport	-	-	-	-	-	-	-
Marche populaire	-	-	-	-	-	-	-
Moto-cyclisme	-	-	-	-	-	-	-
Natation/sauvetage	8 924,00	11	-	-	3 000,00	1	11 924,00
Pêche sportive	-	-	-	-	-	-	-
Quilles	-	-	-	-	779,00	1	779,00
Rugby	4 916,00	3	-	-	-	-	4 916,00
Ski	753,00	2	-	-	-	-	753,00
Ski nautique (wake-b.)	-	-	-	-	-	-	-
Sports de glace	562,00	3	-	-	-	-	562,00
Sports santé	-	-	-	-	-	-	-
Sports sub-aquat.	-	-	-	-	-	-	-
Squash	-	-	-	-	1 410,00	1	1 410,00
Tennis	14 584,00	28	-	-	-	-	14 584,00
Tennis de table	17 720,00	42	-	-	9 887,00	8	27 607,00
Tir à l'arc	1 454,00	5	-	-	-	-	1 454,00
Tir aux armes sport.	1 564,00	3	-	-	-	-	1 564,00
Triathlon	-	-	1 000,00	-	2 500,00	1	3 500,00
Voile	771,00	1	-	-	-	-	771,00
Volleyball	8 801,00	14	-	-	2 500,00	1	11 301,00
Kiné. (Sté. Lux. de)	-	-	-	-	-	-	-
Médecine du sport	-	-	-	-	-	-	-
Presse sportive	-	-	-	-	-	-	-
Professeurs d'EP	-	-	-	-	-	-	-
LA SEL	-	-	1 600,00	-	3 000,00	3	4 600,00
LA SEP	-	-	-	-	-	-	-
Eclaireurs/éclaireuses	-	-	-	-	-	-	-
Guides	-	-	-	-	-	-	-
Comité Olympique	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX	270 987,00	321	7 200,00	9 978,00	104 705,00	45	392 870
Nbre des bénéficiaires	321		11 clubs	11 clubs	45		

Le congé sportif

L'octroi de congé sportif est régi par les dispositions du règlement grand-ducal modifié du 30 avril 1991.

2014, année paire, n'a pas manqué de confirmer l'évolution en dents de scie du congé sportif octroyé depuis de nombreuses années après que l'organisation des Jeux des Petits Etats d'Europe à Luxembourg et la participation aux Jeux de la Francophonie et aux Paralympics en Corée du Sud en 2013 avaient engendré une hausse de tous les paramètres relatifs au congé sportif : demandes, bénéficiaires, jours accordés, frais à rembourser. L'octroi du congé sportif en 2014 accuse dès lors un léger tassement tout en restant à un niveau élevé, le plus élevé jamais enregistré en tout cas dans une année paire.

Le congé sportif pour les athlètes d'élite et leurs accompagnateurs

Pour l'année 2014, le tableau repris au présent chapitre affiche, avec 1.656 jours attribués à la catégorie des sportifs et accompagnateurs officiels un total sensiblement inférieur à celui de 2013 (1.888), mais sensiblement égal à celui de 2012 (1.646). Les 1.656 jours se répartissent sur 192 bénéficiaires relevant de 23 fédérations différentes ainsi que du C.O.S.L.

Le nombre des fédérations bénéficiaires diminue d'une unité alors que le nombre des personnes bénéficiaires est en forte régression par rapport à 2013 (-62). Ce constat s'explique surtout par l'organisation, les années impaires, des Jeux des Petits Etats d'Europe auxquels le Luxembourg a participé en 2013 avec une très forte délégation.

Le nombre global de jours remboursés dans la rubrique « sportifs et accompagnateurs » redescend de 1.618 à 1.545 jours tout en restant bien au-delà des 1.443 jours de 2012.

En termes financiers, la majeure partie des crédits, soit 86 % du montant global de 398.3777 € est attribuée à la catégorie des athlètes et de leurs accompagnateurs. Certains paiements restent en souffrance à l'heure de boucler le présent rapport du fait que certaines demandes en remboursement n'ont pas encore été présentées ou seront remboursées sur l'exercice budgétaire 2015.

Evolution du congé sportif accordé aux sportifs et accompagnateurs officiels depuis 1999 :

ANNEE	CATEGORIE	DEPENSES	DETAILS DU CONGE ACCORDE
1999	sportifs/accomp	205.383	1.412 jours remboursés sur 1.635
2000	idem	196.513	1.260 jours remboursés sur 1.420
2001	idem	242.908	1.432 jours remboursés sur 1.769
2002	idem	176.587	1.099 jours remboursés sur 1.263
2003	idem	222.095	1.311 jours remboursés sur 1.556
2004	idem	192.166	960 jours remboursés sur 1.124
2005	idem	223.357	1.123 jours remboursés sur 1.373
2006	idem	180.414	877 jours remboursés sur 1.010
2007	idem	325.896	1.694 jours remboursés sur 1.971
2008	idem	322.600	1.560 jours remboursés sur 1.758
2009	idem	283.890	1.371 jours remboursés sur 1.659

2010	idem	218.468	1.117 jours remboursés sur 1.262
2011	idem	337.999	1.710 jours remboursés sur 1.911
2012	idem	299.863	1.443 jours remboursés sur 1.646
2013	idem	354.641	1.618 jours remboursés sur 1.888
2014	idem	342.933	1.545 jours remboursés sur 1.656

Lesdits 1.656 jours accordés dans cette catégorie sont répartis comme suit :

- 705 jours pour les sports collectifs dont 232 jours pour des stages de préparation et 473 jours pour la participation aux compétitions internationales officielles ;
- 951 jours pour les sports individuels dont 144 jours pour des stages de préparation et 807 jours pour la participation aux compétitions internationales officielles.

93,30 % du congé alloué (+7,5 % par rapport à 2013), soit 1.545 jours, ont donné lieu à un remboursement. En revanche, 6,70 % ont été attribués à des bénéficiaires du secteur public qui continuent, pendant la durée du congé sportif, à toucher leur rémunération.

Les dernières années, le coût moyen d'un jour de congé sportif pour athlètes et accompagnateurs était resté stable et en-dessous du seuil des 200 € avec 197 € en 2010 et 198 € en 2011. En 2012, il était remonté au niveau des années 2005 à 2009, à savoir à 208 €, pour atteindre en 2013 un nouveau record avec 219 € par jour. Ce coût moyen d'un jour de congé sportif pour athlètes et accompagnateurs passe désormais à 222 €.

Mesures et concepts particuliers et promotionnels – Constatations particulières

- Cadres du C.O.S.L.

Le plafond annuel de congé sportif reste fixé à 30 jours pour les membres des cadres « élite » et « promotion » du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois. Cette mesure n'est finalement appliquée qu'à un nombre restreint de sportifs qui exercent une profession. La plupart des athlètes sont encore étudiants ou ont choisi une carrière de « professionnel ».

- Sportifs sélectionnés pour les Jeux Olympiques et leurs accompagnateurs

En 2014, deux ans avant les prochains J.O, seule une athlète, Mme Ni Xia Lin, a épuisé intégralement les conditions spéciales en matière de congé sportif à concurrence de 75 jours pour les sportifs respectivement de 50 jours pour les accompagnateurs.

- Dérogation spécifique pour les sports collectifs

Par décision gouvernementale du 7 mai 2004, une dérogation spécifique avait été autorisée pour les sports collectifs. Afin d'ouvrir aux sports collectifs un bénéfice au congé sportif se rapprochant de celui des athlètes individuels qui font partie des cadres du C.O.S.L., la durée du congé annuel peut être étendue jusqu'à un plafond de 25 jours.

L'avis du C.O.S.L. à cet égard est d'importance puisque la mesure n'est appliquée que pour la sélection de sportifs aux équipes nationales à l'échelon le plus élevé pouvant se prévaloir

du niveau sportif suffisant ainsi que pour des programmes de préparation et de compétitions internationales officielles.

La dérogation spécifique concerne ainsi le basketball, le football, le handball et le volleyball. L'année 2014 confirme que cette mesure sert surtout les joueurs de football et de basketball alors que les autres joueurs de sports collectifs ne dépassent que très rarement le seuil maximum des 12 jours accordés jadis.

Si l'impact de la mesure spéciale décrétée en 2004 était resté assez stable depuis 2007, elle a accusé depuis 2012 une envolée assez remarquable avec, en 2013, un nouveau record de 886 jours accordés.

En l'absence de JPEE en 2014 et en raison d'un nombre moins important de joueurs de football bénéficiaires (10 en 2014 par rapport à 17 en 2013), le nombre de jours de congé sportif accordés aux membres des cadres nationaux des sports collectifs diminue sensiblement de 886 à 705 et reste ainsi bien en deçà même de l'année 2012 (826 jours).

2006 : 509 jours ;
2007 : 601 jours ;
2008 : 608 jours ;
2009 : 529 jours ;
2010 : 536 jours ;
2011 : 642 jours ;
2012 : 826 jours ;
2013 : 886 jours ;
2014 : 705 jours ;

L'évolution des jours de congé sportifs accordés aux sports collectifs sur ces dernières années varie principalement en fonction de l'agencement du calendrier des compétitions internationales, (qualifications aux Championnats d'Europe ou du Monde) et, d'autre part, des choix des sélectionneurs et de l'âge, souvent très jeune, des sélectionnés. Le nombre des bénéficiaires descend ainsi de 66 à 59 unités. Ci-après le détail :

- Equipe nationale de football

En raison d'un cadre national de plus en plus rajeuni, d'une part, d'un nombre plus élevé désormais de joueurs professionnels, d'autre part, et enfin en raison d'un programme moins fourni en rencontres officielles en 2014, le congé sportif accordé à l'équipe nationale de football descend de 347 en 2012 à 295 jours en 2013 pour chuter à 200 jours en 2014. La dépense afférente se réduit presque de moitié par rapport à 2013.

Les 200 jours ont été octroyés à 10 joueurs et 3 accompagnateurs pour un remboursement à concurrence d'un montant total de 27.095 € contre 53.336 € en 2013. A noter que 7 joueurs de l'équipe nationale de football ont atteint en 2014 le plafond des 25 jours de congé sportif accordés.

A l'instar de l'équipe nationale de football, les sélections nationales des autres sports collectifs bénéficient elles aussi, depuis le début de l'année 2008, d'allègements sur le plan du congé sportif. Cette mesure s'inscrit dans le contexte des efforts particuliers déployés par le Ministère des Sports depuis 2008 dans le cadre des concepts sportifs élaborés pour la promotion du sport de compétition et du sport d'élite par 10 fédérations et retenus par le Conseil supérieur des Sports.

Ces allègements valent notamment pour :

- l'équipe nationale hommes de handball :

pour laquelle l'octroi de congé sportif dans l'intérêt de 12 joueurs et 4 accompagnateurs est cette fois-ci en forte baisse compte tenu d'un programme international moins étoffé avec 87 jours accordés contre 107 jours en 2012 et 144 jours en 2013. Le congé sportif accordé aux joueurs de handball retombe ainsi au niveau de 2009 (89 jours). 82 sur les 87 jours accordés ont donné lieu à un remboursement pour un montant de 16.837 € contre 22.290 € en 2013 et 14.167 € en 2012. Aucun joueur n'a dépassé en 2014 le plafond normal de 12 jours au vu du programme sportif de la FLH.

- les équipes nationales de basketball :

qui, après avoir connu une diminution sensible en 2013 (164 jours) remontent au niveau de 2012 pour atteindre un nouveau record avec 215 jours de congé sportif accordés à 10 sportifs et 10 officiels. Cette forte augmentation en 2014 s'explique par la participation des équipes nationales hommes et dames à la phase de qualification aux Championnats d'Europe disputée en 6 matches aller-retour nécessitant un gros investissement en temps.

Un total de 199 jours (+70 jours) est remboursé pour un montant de 45.637 €, soit une forte augmentation de 68,55 % du coût généré. 5 joueurs approchent de près le maximum des 25 jours pouvant leur être accordés sur l'année.

- les équipes nationales de volleyball :

dont le congé sportif accordé en 2014 accuse une diminution sensible pour passer de 227 jours en 2013 à 154 jours en 2014 pour 15 athlètes et 7 officiels. La différence représente à peu près l'équivalent du congé sportif accordé en 2013 aux deux équipes nationales pour les JPÉE. Les 139 jours remboursés en 2014 ont généré une dépense de 35.033 € contre 42.395 € en 2013. Seul un athlète dépasse en 2014 le seuil normal des 12 jours.

- l'équipe nationale de hockey sur glace :

qui bénéficie d'un total de 37 jours de congé sportif (-7 jours par rapport à 2013), accordé à 10 sportifs et 2 officiels. Les 37 jours accordés ont tous donné lieu à un remboursement pour un montant de 7.831 € contre 9.031 € en 2013.

- l'équipe nationale de rugby :

dont 2 joueurs et 3 officiels bénéficient d'un congé sportif de 12 jours au total, tous remboursés, pour un montant de 3.956 €

- Equipes nationales de tennis de table

Après les J.O. de Londres 2012, l'évolution du congé sportif attribué aux membres des équipes nationales féminine et masculine de la FLTT avait connu une forte régression passant de 208 jours en 2012 à 95 jours en 2013. En 2014, cette tendance s'est de

nouveau inversée pour remonter à 179 jours, tous remboursés pour un montant de 40.881 € dans l'intérêt de 4 sportifs et 3 accompagnateurs.

Le congé sportif pour dirigeants et arbitres

319 jours de congé sportif (- 224 jours par rapport à 2013) ont été accordés pour l'année 2014 à 54 arbitres et dirigeants techniques et administratifs, contre 122 en 2013 et 65 en 2012.

Cette diminution considérable est due uniquement à l'organisation en 2013 à Luxembourg des JPEE pour lesquels un effort extraordinaire avait été consenti pour accorder un total de 214 jours aux dirigeants (190 j.) et arbitres (24 j.), responsables du bon déroulement des compétitions.

Comparé aux autres années, à part 2013, le nombre des bénéficiaires est resté stable depuis 2008 : 54 bénéficiaires en 2008, 59 en 2009, 55 en 2010, 52 en 2011, 65 en 2012 et 54 bénéficiaires de nouveau en 2014, issus de 20 fédérations différentes.

Sur les 319 jours accordés, seuls 197 jours ont nécessité un remboursement, soit 61,76%.

Le coût global du congé sportif accordé en 2014 pour la catégorie des dirigeants et arbitres s'élève à 55.444 € contre 81.515 € en 2013 et 46.700 € en 2012. Il s'agit en l'occurrence de 14 % des crédits répartis.

Le coût moyen d'une journée de congé sportif pour dirigeants et arbitres est en constante progression et atteint en 2014 un nouveau taux record avec 299 € par rapport à 230 € en 2012 et à 246 € par jour en 2013. Le coût moyen d'une journée de congé sportif pour un dirigeant dépasse ainsi de 63 € celui des sportifs, contre une différence de 27 € en 2013.

Nonobstant, autant en volume qu'en termes de dépenses, il s'agit du niveau le plus bas enregistré dans cette catégorie depuis 2001, à l'exception de l'année 2011, comme il ressort du tableau ci-après :

ANNEE	CATEGORIE	DEPENSES	DETAILS DU CONGE ACCORDE
1999	dirigeants/arbitres	42.212	204 jours remboursés sur 238
2000	idem	58.803	263 jours remboursés sur 290
2001	idem	67.878	309 jours remboursés sur 369
2002	idem	62.209	270 jours remboursés sur 356
2003	idem	66.319	294 jours remboursés sur 395
2004	idem	76.557	309 jours remboursés sur 387
2005	idem	76.098	310 jours remboursés sur 411
2006	idem	74.632	297 jours remboursés sur 423
2007	idem	78.316	287 jours remboursés sur 414
2008	idem	74.887	271 jours remboursés sur 413
2009	idem	67.642	251 jours remboursés sur 360
2010	idem	68.301	237 jours remboursés sur 341
2011	idem	44.113	168 jours remboursés sur 283
2012	idem	46.700	203 jours remboursés sur 344
2013	idem	81.515	342 jours remboursés sur 543
2014	idem	55.444	197 jours remboursés sur 319

Le congé attribué dans la catégorie des dirigeants et arbitres se répartit comme suit :

- 137 jours à des arbitres et juges ;
- 109 jours à des dirigeants luxembourgeois membres d'organismes internationaux ;
- 64 jours à des dirigeants pour l'organisation d'événements internationaux officiels ;
- 9 jours pour des cours de perfectionnement.

En conclusion finale, par rapport à l'année précédente et en tenant compte du fait que 2013 était une année particulière avec l'organisation à Luxembourg des JPEE et une participation aux Jeux de la Francophonie à Nice et aux Paralympics en Corée du Sud, on peut retenir les faits marquants suivants :

- baisse sensible du congé sportif accordé de 2.431 à 1947 jours ;
- baisse du nombre de jours remboursés de 1.950 à 1.742 jours ;
- baisse des dépenses engendrées de 436.156 € à 398.377 € ;
- baisse des fédérations bénéficiaires de 29 à 28 ;
- baisse du nombre de bénéficiaires de 376 à 244.

Doté à l'origine de 300.000 €, les crédits prévus pour 2014 n'ont pas suffi pour satisfaire entièrement toutes les demandes. Un dépassement de 35.000 € a été accordé et utilisé pour satisfaire les demandes de remboursement parvenues à ce jour au Ministère des Sports, le solde étant remboursé sur l'exercice budgétaire de 2015.

DETAILS CONCERNANT LE CONGE SPORTIF OCTROYE EN 2014											
I. SPORTIFS ET ACCOMPAGNATEURS OFFICIELS											
Année	Fédération	Bénéficiaires			Jours de congé			Jours		Coût	Coût / Jour
		Sportifs	Officiels	Total	Champ.	Stages	Total	remboursés	non-remb.		
2014											
Sports collectifs:	FLBB	10	10	20	125	90	215	199	16	45639	229
	FLF	10	3	13	174	26	200	200	0	27095	135
	FLH	12	4	16	37	50	87	82	5	16873	206
	FLHG	10	2	12	37	0	37	37	0	7831	212
	FLR	2	3	5	12	0	12	12	0	3956	330
	FLVB	15	7	22	88	66	154	139	15	35033	252
	sous-total	59	29	88	473	232	705	669	36	136427	204
Sports individuels:	ACL	5	0	5	24	0	24	24	0	6174	257
	ALPAPS	19	5	24	240	0	240	230	10	36534	159
	COSL	0	4	4	58	0	58	57	0	20212	355
	FKL	6	1	7	19	0	19	19	0	2750	145
	FLA	10	7	17	50	7	57	49	8	13856	283
	FLAM	0	3	3	23	0	23	15	8	3600	240
	FLDE	4	0	4	33	0	33	33	0	9161	278
	FLNS	1	0	1	11	11	22	22	0	4793	218
	FLS	0	1	1	15	22	37	37	0	10197	276
	FLSE	1	0	1	3	0	3	0	3	0	0
	FLT	2	6	8	75	14	89	80	9	16646	208
	FLTA	2	2	4	25	0	25	20	5	5100	255
	FLTAS	1	1	2	23	0	23	23	0	6336	275
	FLTRI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	FLTT	4	3	7	104	75	179	179	0	40881	228
	FSCS	0	8	8	70	3	73	73	0	26722	366
	FSL	5	1	6	18	0	18	15	3	3544	236
	LPC	1	1	2	16	12	28	0	28	0	0
	sous-total	61	43	104	807	144	951	876	74	206506	236
	Total	120	72	192	1280	376	1656	1545	110	342933	222

DETAILS CONCERNANT LE CONGE SPORTIF OCTROYE EN 2014

II. DIRIGEANTS ET ARBITRES

	Fédération	Bénéficiaires			Jours de congé					Jours		Coût	Coût / Jour
		Dir.	Arb.	Total	Réun.	Org.	Cours	Arb.	Total	remboursés	non-remb.		
Sports collectifs:	FLBB	0	3	3	0	0	0	26	26	12	14	3174	265
	FLF	3	6	9	20	0	6	41	67	55	12	13250	241
	FLH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	FLHG	2	0	2	5	5	3	0	13	13	0	3962	305
	FLR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	FLVB	3	2	5	4	2	0	20	26	4	22	1260	315
	sous-total	8	11	19	29	7	9	87	132	84	48	21646	258
Sports individuels:	ACL	0	1	1	0	0	0	3	3	3	0	354	118
	AFFL	1	0	1	2	0	0	0	2	2	0	440	220
	ALPAPS	1	0	1	2	0	0	0	2	2	0	600	300
	DSFL	0	1	1	0	0	0	3	3	3	0	337	112
	FKL	3	0	3	0	6	0	0	6	2	4	440	220
	FLAM	1	1	2	3	0	0	3	6	3	3	750	250
	FLE	1	0	1	7	0	0	0	7	7	0	2544	363
	FLGYM	1	1	2	12	0	0	6	18	18	0	5550	308
	FLHLP	1	1	2	35	0	0	6	41	16	25	5186	324
	FLNS	2	1	3	0	8	0	11	19	19	0	6241	328
	FLT	7	1	8	8	26	0	6	40	13	27	3652	281
	FLTAS	2	2	4	2	4	0	6	12	12	0	3500	292
	FLTRI	0	1	1	0	0	0	2	2	2	0	500	250
	FLTT	3	0	3	3	7	0	0	10	7	3	2836	405
	FSCL	1	0	1	6	6	0	0	12	0	12	0	0
	LASEL	0	1	1	0	0	0	4	4	4	0	868	217
	sous-total	24	11	35	80	57	0	50	187	113	74	33798	299
Total		32	22	54	109	64	9	137	319	197	122	55444	281
Total général				246					1975	1742	232	398377	229

LE SPORT-LOISIR

Activités générales

Le service du sport-loisir du Ministère des Sports a une mission de sensibilisation, d'incitation et de coordination au niveau des activités physiques et sportives qui sont essentiellement pratiquées à des fins non compétitives. Cette mission est définie dans la loi du 3 août 2005 concernant le sport dans le chapitre 2, art.5.

Comme les années précédentes, le Ministère des Sports a abordé cette mission à travers une double approche : d'un côté concevoir et mettre en œuvre des initiatives propres en continuant son rôle d'organisateur-animateur d'un certain nombre d'actions et projets sur le terrain, initier des actions en collaboration avec des partenaires du monde du sport, d'autres instances politiques nationales et des instances politiques locales. D'un autre côté, il soutient diverses initiatives pour autant qu'elles aient pour objet de promouvoir l'idée de la pratique des activités physiques et sportives.

La 29^e édition du calendrier du sport-loisir compte 8.000 exemplaires, regroupant les initiatives prises par les pouvoirs publics, le COSL, les fédérations et les clubs ainsi que d'autres acteurs dans ce domaine. Ce document, dont la diffusion est assurée dans de nombreux points accessibles au grand public, est doublé par sa publication en ligne sur le site www.sport.public.lu. Il permet aux intéressés d'avoir accès à une information aussi complète que possible sur les offres de pratique sportive à titre de loisir. Il est diffusé gratuitement à grande échelle et est accessible à de nombreux points de diffusion au niveau du monde sportif, de l'éducation et des pouvoirs locaux ainsi que par les canaux d'une grande chaîne commerciale.

Le Ministère des Sports a de nouveau étroitement collaboré à la conception et à l'organisation de 8 journées nationales dans différents sports e.a. par la publication et la diffusion de matériel publicitaire, d'affiches et de dépliants et en participant aux frais d'organisation.

- Journée Nationale du Walking, organisée par le Syndicat d'Initiative de Clervaux
Samedi, 17 mai 2014 à Clervaux
- Journée Nationale de la Bicyclette, organisée par la FSCL
Lundi, 9 juin 2014 à Pétange
- Journée Nationale du Football, organisée par la FLF
Dimanche, le 15 juin 2014 à Ettelbruck
- City Jogging, organisé par la FLA
Dimanche, le 6 juillet 2014 à Luxembourg
- Journée Nationale de la Marche Populaire, organisée par la FLMP
Vendredi, le 15 août 2014 à Junglinster
- Journée Nationale du Triathlon, organisée par la FLTRI
Samedi 23 et dimanche 24 août 2014 à Weiswampach

- Journée Nationale du Badminton, organisée par la FELUBA
Dimanche, le 21 septembre 2014
- Journée nationale des Sports de Glace, organisée par la FLSG et la FLHG
Lundi, le 28 octobre 2014 à Kockelscheuer

Un bilan positif de l'action « FITNESS PASS », un passeport disponible à tous les intéressés pour comptabiliser leurs participations aux différentes journées nationales, a pu être dressé au niveau de la participation à ces manifestations. L'année 2014 a vu une participation bien supérieure à celle des années précédentes. Cette initiative lancée conjointement par le Ministère des Sports et le COSL, tout comme celle des Journées nationales, sera maintenue pour les années à venir.

Le brevet sportif national s'est déroulé au cours des mois de mai et de juin à Luxembourg et Colmar-Berg ainsi que dans les écoles fondamentales et secondaires. Le nombre de réussites n'a pas évolué par rapport aux années précédentes et a même connu une légère baisse. 577 lauréats ont été récompensés. C'est surtout au niveau des jeunes de 10 à 15 ans que le nombre de participants est le plus élevé.

Nombre de réussites en 2014

Tranches d'âge	OR	ARGENT	BRONZE
10 – 15 ans	240	234	55
16 – 39 ans	16	8	4
40 – 59 ans	4	1	
60 ans et +	14	1	
Total :	274	244	59
Total général :	577		

Dans le contexte « sport-santé », il faut relever les efforts communs du Ministère des Sports et du COSL en vue d'appuyer les activités sportives pour seniors. En 2014 la fête sportive interrégionale « Europa beweegt sech » a été organisée le 19 juillet à Überherrn (Allemagne). Plus de 650 personnes du Grand-Duché de Luxembourg, de la Lorraine et de la Sarre ont participé à cette manifestation d'envergure. Cette organisation, devenue une tradition, trouvera une suite en 2015 avec une fête analogue le 6 juin à Walferdange (Luxembourg).

Au sein du Ministère des Sports des réflexions au sujet de la promotion du sport au sens large du terme ont été poursuivies dans le même sens que les années précédentes. Sont visés autant le sport de compétition que le sport dit « de loisir ».

Le Ministère des Sports a participé au groupe de travail sous l'égide de la Commission Européenne (Expert Working Group « Health enhancing physical activity (HEPA) »), nouvellement institué en se substituant à l'ancien « Working Group Sport, Health and participation ». Un représentant du Ministère des Sports a participé à une réunion à Bruxelles le 13 octobre 2014.

PLAN D'ACTION NATIONAL « GESOND IESSEN – MEI BEWEGEN » (PAN GIMB) – extension dans le domaine de l'activité physique

En ce qui concerne la mise en œuvre des mesures développées dans le cadre du Plan d'action national « Gesond iessen – méi bewegen » (PAN GIMB) – extension dans le domaine de l'activité physique, adopté par le Conseil de Gouvernement en juin 2011, l'année 2014 s'est caractérisée par la continuité dans les actions menées depuis 2012.

Il s'agit en l'occurrence de la mise en œuvre du « PAN GIMB Projet CI2-1 » qui s'inscrit dans le contexte du Centre d'intérêt 2 « Stimulation et éducation motrice des enfants », et dont l'objectif est de « mettre les personnes et les structures d'accueil des enfants de 0 à 12 ans en mesure d'assurer une stimulation et une éducation motrices ». Depuis fin 2012, un groupe de travail, composé de collaborateurs du Ministère des Sports, de professionnels des secteurs de l'enseignement (éducation physique), de l'accueil et de l'encadrement extra-familial, s'investit dans des recherches, analyses en vue de l'élaboration d'un document qui servira de guide pratique dans le domaine de l'éducation motrice des enfants de 0 à 12 ans.

Un autre projet du PAN-GIMB qui se trouve depuis août 2013 en phase de réalisation s'inscrit dans le contexte du Centre d'intérêt 5 « Compléter et améliorer l'offre sportive nationale et locale ». Il consiste plus particulièrement dans l'analyse et l'évaluation des 5 projets pilotes conventionnés par le Ministère des Sports. (PAN GIMB Projet CI5-1). En effet, entre 2009 et 2011, des conventions ont été signées par le Département ministériel des Sports (DMS, aujourd'hui Ministère des Sports, MSP) en vue de la réalisation d'objectifs déterminés dans le cadre des cinq projets-pilotes suivants :

- « Fit Kanner Miersch »
- « Hesper beweegt sech »
- « Jonglënster gutt drop »
- « Multisport Monnerech »
- « Sport-Krees Atert »

A noter que la supervision et l'évaluation des projets-pilotes sont également stipulées dans les conventions respectives. L'état des lieux et l'évaluation proprement dits ont été réalisés pour chacun des cinq projets-pilotes par le biais des données et informations recueillies entre septembre 2013 et novembre 2013 sous forme de questionnaire-inventaire, interview d'évaluation, sondage parents/partenaires. La finalisation du rapport final a dû être reportée à 2015. Grâce aux conclusions tirées des informations, voire évaluations, recueillies, le Ministère des Sports estime pouvoir se doter d'un instrument d'orientation pour guider les futures initiatives dans l'optique des buts et objectifs formulés dans le PAN GIMB.

L'action « Sëcher um Velo », constitue une autre initiative lancée en mai 2013 dans le cadre du PAN-GIMB. Il s'agit d'une école de vélo itinérante animée par Kim Kirchen, collaborateur du Ministère des Sports et ancien coureur cycliste professionnel. L'action s'adresse aux enfants entre 4 et 12 ans issus des écoles fondamentales, des sections LASEP, des Maisons relais ainsi que de tout autre organisme d'encadrement pour enfants. Au cours des séances de 60 minutes, les enfants apprennent, respectivement perfectionnent, les éléments essentiels pour une conduite sûre et maîtrisée du vélo. Ainsi, ont bénéficié de ce service spécial offert par le Ministère des Sports :

- 880 enfants au cours de la première série organisée de mai à septembre 2013 ;
- 560 enfants au cours de la deuxième série organisée de mai à septembre 2014.

S'inscrit également dans les objectifs poursuivis par le PAN-GIMB, la campagne « Lëtz move – All Dag Beweegung a Sport och fir dech » en cours depuis le 17 avril 2012.

Cette campagne sert à convaincre les jeunes et les moins jeunes, de pratiquer chaque jour suffisamment d'activités physiques et de sport, de documenter cette pratique et d'assurer un autocontrôle. A cet effet, toute activité physique et sportive journalière est inscrite sur un compte créé sur le site internet www.letzmove.lu. Ce compte permet de voir où on en est chaque jour, chaque semaine, chaque mois, chaque année. La participation est ouverte à tout le monde, à tous les niveaux, et le choix des activités physiques et sportives est non-limitatif dans le respect de certains critères. Etant donné que la campagne « Lëtz move » constitue un moyen important pour véhiculer la philosophie de l'activité physique régulière de tous les citoyens indépendamment de leur niveau sportif et de leurs motifs, des moyens financiers supplémentaires ont été investis en 2014 avec pour objectifs de fidéliser les participants inscrits et de mobiliser de nouveaux adhérents régulièrement actifs.

En outre, les mesures de publicité nécessaires (dépliants, Newsletter) ont été entreprises afin d'inciter les participants de la 7^e édition de l'action « Mam Vëlo op d'Schaff an an d'Schoul » (15 mai – 31 juillet 2014) à inscrire leurs kilomètres parcourus sur leur compte personnel à créer et à gérer via le site www.letzmove.lu. Par ailleurs, des dépliants « Lëtz move » ont été mis à disposition de tous les intéressés auprès des Centrales de mobilité, plateforme de communication et enseigne du « Verkéiersbond » : Centrale de mobilités – Gares de Luxembourg et de Belval.

Pour enraciner l'importance du message phare de « Gesond iessen, méi bewegen » dans la mentalité, voire conscience, des gens, grands et petits, et en faire ainsi un incontournable de la société luxembourgeoise, l'équipe du Service Sport-loisir veille à l'intégrer à part entière dans l'animation assurée lors de sa participation à divers stands d'information, de sensibilisation et d'animation. En 2014, il a été essayé de communiquer le plaisir d'être actif « All Dag : Beweegung a Sport aus Freed, fir Gesondheet a Liewensqualität » aux visiteurs, spectateurs, participants et adhérents des événements suivants :

- Exposition interactive « 50 Joer Lasep » (25 janvier au 1^{er} février 2014)
- Matinée « GIMB-Alimentation » (19 mars 2014)
- Relais pour la vie de la Fondation Cancer – 9^e édition (30 mars 2014)
- Journées d'accueil et d'intégration de l'OLAI (10 mai, 28 juin et 22 novembre 2014)
- Journée sécurité de la Police grand-ducale (28 mai 2014)
- ING Europe Marathon Luxembourg (30 et 31 mai 2014)
- « Fun foot an Esch » (25 et 26 juin 2014)
- Fête du Vélo de la Ville de Luxembourg (29 juin 2014) ;
- Journée « Nutrition » du Parlement européen (14 octobre 2014)
- Interinstitutional Newcomers Fair des Institutions européennes de Luxembourg (11 novembre 2014)
- Salon de l'enfant et de l'adolescent « Top Kids » - 2^e édition (8 et 9 novembre 2014) ;
- Journée du diabète (16 novembre 2014) ;

Du 27 septembre 2013 date la création du groupe de travail « promotion de la motricité » qui, coordonné par le Ministère des Sports, agit en accord avec les principes et politiques conclus au niveau du comité interministériel « Gesond iessen, méi bewegen » lequel continue à

assumer son rôle de coordination générale de la politique commune en faveur d'une alimentation saine et d'une activité physique régulière.

Les objectifs, la composition de cette plateforme d'échange et de promotion de la motricité ont été énoncés en détail dans le cadre du rapport d'activité 2013 du Ministère des Sports.

Le nombre total des membres s'est élevé en 2014 à 43 personnes. Au cours des trois réunions de travail qui ont eu lieu lors de la première année de démarrage du groupe en 2014, une participation moyenne de quelque 25 membres par réunion s'est établie.

Du 28 au 30 mars 2014, une délégation du groupe de travail élargi, composé de 9 représentants issus du Ministère des Sports (1), de la LASEP (3), de la Maison relais de la commune de Mondercange asbl - « Multisport Monnerech » (1), du Service enfants et jeunes de la Commune de Hesperange « Hesper beweegt sech » (1), de la Maison relais « Sport-Krees Atert » asbl (2), de « Fit Kanner Miersch » asbl (1), a participé au « Kinderturn-Kongress » à Stuttgart (D).

Ce congrès, qui peut se prévaloir d'une excellente réputation en matière de formation continue, est organisé annuellement par le « Schwäbischer Turner-Bund e.V. » et a lieu par alternance à Stuttgart (D) et Karlsruhe(D). En 2014, les trois journées de formation continue ont tourné autour du thème suivant: « Bildung durch Bewegung von Anfang an ». A travers une multitude de conférences et de workshops, les participants ont pu acquérir de nouvelles connaissances pour la pratique sur le terrain.

Avec la participation de 9 représentants, le groupe de travail a agi en conformité avec un de ses objectifs qui consiste, en ce qui concerne plus particulièrement la formation continue, à promouvoir l'échange d'information et à encourager une participation plus poussée et ciblée des professionnels du terrain.

MESURES EN FAVEUR DU BENEVOLAT DANS LE SPORT

Le Ministère des Sports a entamé et préparé des mesures spéciales en faveur du bénévolat dans le sport :

A) Mise en place de concepts globaux de sport pour jeunes par des projets-pilotes communaux ou intercommunaux

Le Ministère des Sports a élaboré un concept global de sport pour jeunes basé sur des données récentes de la théorie de l'entraînement et sur l'analyse de la situation au niveau du sport organisé au Luxembourg. Ce concept prévoit une intégration des offres sportives existantes, la création de nouvelles offres et l'intervention d'un personnel qualifié à tous les niveaux, notamment par l'engagement de coordinateurs à temps plein ou à temps partiel. Quatre projets sont en cours, ils s'appuient sur des conventions signées avec les communes respectives et au financement desquels le Ministère des Sports participe.

Il s'agit des projets suivants :

- « Multisport Monnerech (MuMo) » (commune de Mondercange)
- « Sportkrees Atert » (syndicat intercommunal du canton de Rédange)

- « Gudd Drop Jonglënster » (commune de Junglinster)
- « Fit Kanner Miersch » (commune de Mersch)
- « Hesper beweegt sech » (commune de Hesperange)

Les projets à Mondercange, Rédange, Hesperange et Junglinster sont des projets fonctionnant comme « maison relais sport » ou sont intégrés dans une maison relais existante et voient surtout l'intervention et la collaboration du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Une évaluation de ces 5 projets a été entamée en 2013 et est en cours de finalisation.

B) Création du trophée « Bénévole sportif de l'année »

Afin de valoriser le bénévolat sportif et de reconnaître le dévouement des bénévoles au service du monde sportif, le Ministère des Sports a pris l'initiative en 2009 de décerner le titre honorifique de « Bénévole sportif de l'année ».

Le Ministère des Sports vise par cette action :

- de promouvoir l'image, la place et le rôle des bénévoles dans tous les secteurs du sport luxembourgeois (dirigeants, entraîneurs, moniteurs ou monitrices, arbitres, juges, aides de tous genres, ...)
- de faire connaître et reconnaître le travail considérable des bénévoles associatifs.

Pour récompenser symboliquement les personnes non rémunérées pour leurs investissements personnels dans cette vie associative sportive, les fédérations sportives et le Ministère des Sports désignent des lauréats fédéraux et nationaux.

Un jury composé de 6 membres représentant le Comité Olympiques et Sportif Luxembourgeois, les sportifs actifs, le Conseil Supérieur des Sports et le Ministère des Sports a désigné trois lauréats nationaux. Tous les lauréats fédéraux et les lauréats nationaux ont été honorés à l'occasion d'une soirée spéciale en présence du Ministre des Sports le 17 mars 2014.

29 fédérations ont soumis au jury un(e) candidat(e) comme bénévole sportif 2013 de leur fédération. Le jury a spécialement honoré 3 candidats en leur attribuant le trophée national de bénévole sportif.

C) Le secteur SPORT comme prestataire dans le système des Chèques Service Accueil

Depuis le 15 septembre 2009, les clubs sportifs fédérés peuvent bénéficier des « Chèques-Service-Accueil (CSA) ». En tant que prestataire du système mis en place par le Ministère de la Famille et de l'Intégration, toutes les associations sportives qui offrent des activités régulières aux jeunes âgés de moins de 13 ans, peuvent obtenir des appuis financiers importants.

Par l'intermédiaire du système CSA, le monde sportif a pu disposer de nouvelles possibilités d'accueil d'enfants de tous les niveaux sociaux et de proposer de nouveaux services et des activités d'animation et de formation sportives. Une amélioration dans la qualité de l'encadrement sportif est également à la clé de cette collaboration entre les deux ministères.

Pour la session 2013-2014, 151 clubs affiliés à 16 fédérations sportives ont obtenu leur agrément comme prestataire du système CSA et ont inscrit 3.792 enfants. Une contribution financière de la part de l'Etat leur a été allouée sur le vu d'une attestation de fréquentation des enfants inscrits.

WIBBEL AN DRIBBEL

L'idée d'organiser une action de promotion sportive réservée aux enfants de la 5^e et 6^e année respectivement aux enfants de la 4^e année primaire a été lancée en 1991 par le Ministre des Sports d'antan.

L'action était destinée à

- créer et à renforcer la motivation des élèves de pratiquer du sport;
- faire découvrir aux élèves des activités sportives nouvelles;
- détecter des talents et les orienter vers la pratique en club, c'est-à-dire ouverture du sport scolaire et transition vers le sport associatif.

L'opération constitue une occasion pour mettre en valeur les aspects positifs de la pratique sportive. Les enfants apprennent, à travers quatorze ateliers, à découvrir leurs propres possibilités, à agir ensemble avec des amis, à vivre la réussite et la défaite et à dépasser leurs doutes et résistances internes.

Vu l'énorme succès de la manifestation s'exprimant par un surnombre d'inscriptions dès la deuxième édition et les limites d'accueil de l'INS, la participation des 5^e et 6^e années primaires à la première et des 4^e et 5^e années à la deuxième édition a dû être limitée au seul cycle 3.2 de l'enseignement fondamental pour les éditions suivantes. Cette restriction s'avérant encore insuffisante par la suite, ces mêmes limites ont amené en 1995 à la réduction du nombre de participants à 500 enfants par jour afin d'assurer un déroulement sans heurts et d'arriver aux objectifs énumérés ci-dessus. Depuis lors, le comité d'organisation recherche sans cesse d'autres possibilités pour pouvoir augmenter le nombre de participants à cette action.

En raison d'importants travaux de rénovation du hall sportif de l'Institut National des Sports, de 2005 à 2007, le déplacement de l'action dans les installations du Centre national sportif et culturel « d'Coque » est devenu nécessaire. Ceci a permis d'intégrer les fédérations de natation et de canoë-kayak et d'augmenter à 14 le nombre de fédérations participantes, avec la mise au point d'un système de rotation où 2 fédérations sur 16 sont appelées à chômer annuellement en raison des limites de temps et d'infrastructures.

En 2010, une mise au point du système de rotation des groupes a permis au comité d'organisation d'augmenter considérablement le nombre de participants, sans pour autant pouvoir accepter toutes les inscriptions. Pour garantir une équité au niveau des candidatures, un tirage au sort est effectué pour déterminer les classes et communes admises à l'action « Wibbel an Dribbel », laquelle fait partie intégrante du calendrier scolaire de nombreuses communes du pays.

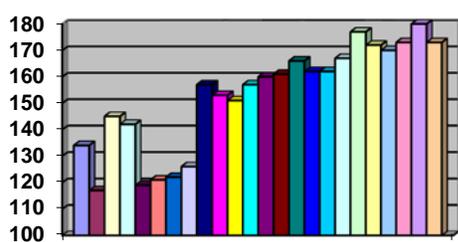
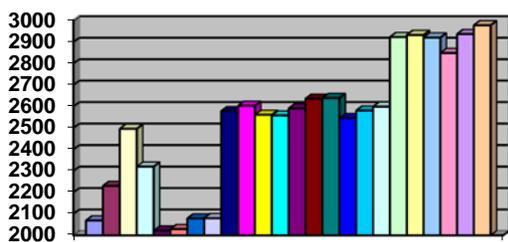
La collaboration étroite des communes participantes qui organisent le transport des élèves en autocar de toutes les régions du pays vers la Coque ainsi que le concours annuel des 14 fédérations sportives représentées toute la semaine par une centaine de moniteurs garantissent l'énorme succès de l'action.

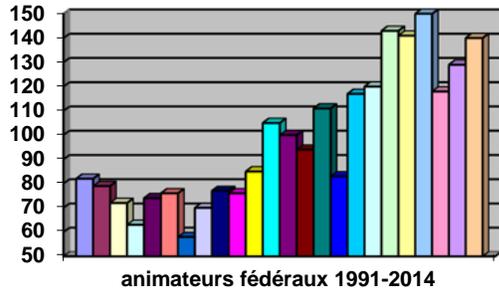
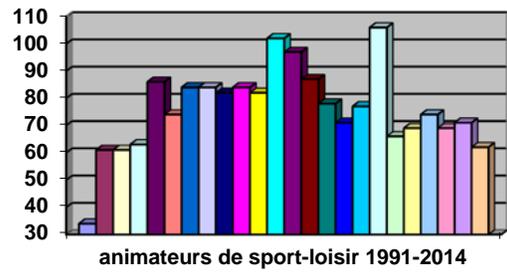
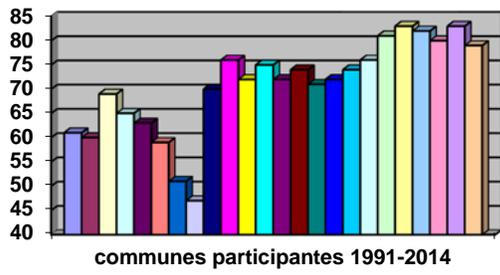
Pendant toute la journée, l'encadrement des enfants est assuré par un certain nombre d'animateurs de sport-loisir qui les accompagnent d'atelier en atelier. Les ateliers sont animés par des responsables des différentes fédérations. Lors de la pause de midi, une animation par deux artistes est proposée aux enfants après leur repas en commun et confère à l'action une atmosphère de fête et de détente.

Il s'ensuit que le maintien de l'action correspond à un souhait unanime. L'édition 2015, également à la Coque, est déjà programmée.

Relevé des participations au « Wibbel an Dribbel » depuis sa création

	élèves participants	classes participantes	communes participantes	animateurs fédéraux	animateurs de sport-loisir
1991	2069	134	61	82	34
1992	2230	117	60	79	61
1993	2496	145	69	72	61
1994	2320	142	65	63	63
1995	2022	119	63	74	86
1996	2029	121	59	76	74
1997	2079	122	51	58	84
1998	2080	126	47	70	84
1999	2578	157	70	77	82
2000	2603	153	76	76	84
2001	2561	151	72	85	82
2002	2558	157	75	105	102
2003	2591	160	72	100	97
2004	2636	161	74	94	87
2005	2639	166	71	111	78
2006	2546	162	72	83	71
2007	2581	162	74	117	77
2008	2599	167	76	120	106
2009	2923	177	81	143	66
2010	2933	172	83	141	69
2011	2921	170	82	150	74
2012	2849	173	80	118	69
2013	2937	182	83	129	71
2014	2978	173	79	140	62





LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE SPORTIF

Le service en charge de la sauvegarde du patrimoine sportif développe essentiellement des activités aux niveaux de la conservation, de l'archivage et de l'exposition.

La conservation s'attache en premier lieu à acquérir, à étudier et à inventorier toutes sortes d'objets et de documents variés sur notre patrimoine sportif. Ainsi on retrouve actuellement dans les collections du matériel du sport, des trophées, médailles, diplômes, affiches, œuvres d'art, livres, revues et un nombre impressionnant de plus de 160.000 documents photographiques. Dans le courant de l'exercice écoulé le centre d'archives, installé à l'annexe Pulvermuhl de l'INS, a une fois de plus été très fréquemment visité par des dirigeants de clubs ou de fédérations, des journalistes, des étudiants, en vue de recherches servant à la rédaction de mémoires, de livres ou brochures, de chroniques ou encore d'articles et de reportages de la presse écrite, parlée et télévisée.

Le patrimoine sportif a été complété en 2014 par de nombreux dons provenant du monde sportif, mais également de personnes privées voulant éviter que des témoignages sur le sport luxembourgeois ne disparaissent. Parmi les acquisitions faites par le Ministère des Sports médailles, trophées, photos, d'affiches, d'anciens livres et autres documents, remis par d'anciens sportifs, respectivement acquis à différentes occasions, sont à relever. A noter que plusieurs collections privées ont pu être récupérées et restent à être archivées.

Le travail de stockage et d'enregistrement, reste cependant encore à être poursuivi.

La propagation des connaissances et acquisitions se fait de façon dynamique par des expositions thématiques itinérantes ou des expositions se situant dans le cadre de manifestations ponctuelles, nationales ou locales. Plusieurs expositions ont été organisées par, ou en collaboration avec le service en charge de la sauvegarde du patrimoine sportif au cours de l'année 2014. A relever surtout l'exposition de caricatures réalisées par Marcel Weyland, organisée par le Ministère des Sports.

RELATIONS INTERNATIONALES

Union européenne

Conseil des Ministres des Sports de l'Union européenne

Conseil des Ministres des Sports de l'Union européenne du 21 mai 2014 à Bruxelles

Lors de la réunion du 21 mai 2014 les ministres ont adopté les conclusions du Conseil sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport ainsi que le plan de travail de l'Union européenne en faveur du sport pour la période 2014-2017. Ce plan de travail complète et renforce l'impact des activités lancées dans le cadre du programme Erasmus+ et vise également à renforcer la coopération entre les États membres et la Commission dans le domaine du sport. En ce qui concerne les conclusions sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport. Le Conseil invite les États membres à envisager d'élaborer des politiques et des programmes visant à mettre fin aux stéréotypes sexistes et à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans les programmes scolaires et les méthodes d'enseignement dès le plus jeune âge. Dans ses conclusions, le Conseil invite également les États membres, en coopération avec les organisations sportives, à promouvoir la prévention des violences à caractère sexiste dans le sport et la protection des victimes et des victimes potentielles d'abus et de harcèlement sexuel dans le sport.

Les ministres ont également examiné, en délibération publique, la viabilité économique, sociale et environnementale des grands événements sportifs, eu égard à l'expérience que les États membres ont acquise dans l'organisation d'événements de ce type, tels que les Jeux olympiques ou les championnats du monde ou d'Europe. Les ministres ont examiné en particulier la question de l'héritage de ces événements. Ce thème fut l'occasion de rappeler que l'exiguïté territoriale des petits États ne doit pas les priver d'office de l'organisation de tout grand événement sportif. Et de rappeler ensuite que le Luxembourg a pu accueillir par le passé plusieurs événements sportifs d'envergure et de renommée internationales lorsque ceux-ci n'impliquent pas un investissement massif et démesuré dans nos infrastructures, relevant notamment dans cet ordre d'idées le Grand Départ du Tour de France cycliste à deux reprises, les demi-finales et finales d'un championnat d'Europe de Volleyball Dames, deux tournois préolympiques de tennis de table et en 2013, pour la deuxième fois, les Jeux des Petits États d'Europe.

Au titre de représentant européen du futur Trio de Présidence au Conseil de Fondation de l'Agence Mondiale Antidopage (AMA), le Ministre des Sports a également eu l'occasion de présenter à ses homologues un résumé des principaux points discutés lors de la réunion dudit Conseil de Fondation de l'AMA à Montréal.

En marge du Conseil, le Ministre des Sports a également eu l'occasion de s'entretenir informellement avec nos futurs partenaires du Trio, représentés par la ministre lettone et le représentant permanent adjoint de l'Italie auprès de l'UE. Cette réunion fut l'occasion d'aborder les points communs des Présidences et notamment l'importance du sport chez les jeunes afin qu'ils acquièrent des compétences qui s'avèreront tout aussi indispensables qu'utiles dans leur vie sociale et professionnelle future. Le Trio s'est également entendu pour mettre l'accent sur les aspects positifs du sport.

Conseil des Ministres des Sports de l'Union européenne du 25 novembre 2014 à Bruxelles

En prélude de la réunion des ministres des Sports au Conseil de l'UE, le Ministre des Sports, en tant que future Présidence du Conseil de l'UE (2^e semestre de 2015), a participé à un déjeuner de travail dédié au dialogue structuré dans le sport. À cette occasion, un échange a eu lieu sur le thème du sport et de l'innovation qui a permis notamment à quatre entreprises actives dans le secteur sportif de présenter leurs produits innovants. La présidence italienne a présenté une synthèse des principaux messages issus du « dialogue structuré » engagé avec les représentants du mouvement sportif et de l'industrie du sport:

- le marché du sport représente 66 milliards d'euros et emploie plus de 600 000 personnes ;
- plus de 150 000 innovations sont mises au point chaque année ;
- la coopération des secteurs public et privé est essentielle (elle inclut le secteur public, le mouvement sportif et les universités) ;
- des partenariats public et privé innovants devraient également être mis en place ;
- un investissement très modeste dans le sport et l'innovation peut engendrer des bénéfices considérables.

Ensuite, les ministres des Sports de l'UE ont adopté les conclusions du Conseil sur « le sport comme facteur d'innovation et de croissance économique », invitant les États membres notamment à « encourager les initiatives qui seraient susceptibles de contribuer à stimuler la croissance et à mieux explorer les possibilités d'innovation qu'offre le sport pour l'économie dans son ensemble ». Dans ces conclusions, l'accent est mis en particulier sur la nécessité de promouvoir les groupements trans-sectoriels ou transfrontaliers, réunissant des administrations locales, des universités, des centres de recherche, des entreprises et des organisations sportives, et de favoriser la création d'un environnement propice à la recherche et au développement de produits basés sur le sport. Il y est souligné que les retombées positives de l'innovation s'exercent dans les deux sens : d'une part, le sport profite des avancées enregistrées dans d'autres secteurs, et d'autre part les innovations liées au sport peuvent avoir d'importants effets d'entraînement ailleurs. Dans ses conclusions, le Conseil invite aussi les États membres à tirer le meilleur parti des programmes et des fonds de l'UE, tels qu'Horizon 2020, COSME et Erasmus+, dont la contribution pourrait être importante dans ce domaine.

Les ministres ont ensuite débattu des mesures spécifiques permettant de promouvoir le sport et l'activité physique chez les enfants en âge scolaire. Des activités qui contribueront à mettre en oeuvre les recommandations prévues dans le nouveau plan de travail de l'UE 2014-2017 en faveur du sport, qui vise à encourager l'éducation physique à l'école et à renforcer la coopération avec les associations sportives, les autorités nationales, les pouvoirs locaux et le secteur privé. Le secrétaire d'État italien, a introduit le débat public en relevant le recul quasi généralisé de la pratique sportive chez les plus jeunes en âge scolaire et en incitant les Présidences lettone et luxembourgeoise à prolonger ces réflexions sur le sport à l'école. La réduction du taux de pratique sportive en raison des modes de vie sédentaire, du développement d'autres centres d'intérêt (jeux, télévision,...) ou de l'impact de la crise économique, a été reconnue unanimement comme un sujet de préoccupation dans beaucoup d'États membres qui ont souligné l'importance d'une étroite collaboration entre les écoles et les clubs sportifs. Bien que l'éducation physique soit une matière obligatoire dans tous les États membres de l'UE, la plupart des ministres ont constaté que la pratique du sport et l'activité physique chez les enfants en âge scolaire est en régression ou tend à se marginaliser, en particulier chez les adolescents et les filles.

Les États membres sont en général d'accord pour reconnaître que l'activité physique non seulement contribue à une bonne santé, mais elle permet également de développer des principes et des notions, comme le fair-play et le respect, ainsi que la sensibilisation sociale et d'obtenir de meilleurs résultats scolaires.

Les initiatives politiques ci-après ont déjà été mises en place ou sont prévues dans les États membres pour lutter contre cette tendance :

- accroître la coopération entre les établissements scolaires et les associations sportives ;
- promouvoir le rôle de modèle que peuvent jouer les parents et les grands athlètes ;
- mettre au point de nouvelles méthodes innovantes pour les cours d'éducation physique ;
- promouvoir les établissements scolaires et les élèves « actifs » ;
- tirer parti des grands événements.

Pour sa part, le Ministre des Sports a souligné « qu'il est opportun de sensibiliser nos ministères de l'Éducation sur l'importance d'avoir des éducateurs spécialisés et d'augmenter le nombre d'heures de cours d'éducation physique à l'école ».

En tant que représentant de l'actuel Trio de Présidence au Conseil de fondation de l'Agence mondiale antidopage (AMA), le Ministre des Sports a informé le Conseil des résultats des réunions de l'AMA qui ont eu lieu les 15 et 16 novembre 2014 à Paris. Les principaux points inscrits à l'ordre du jour étaient le financement, la protection des données et la lutte contre le dopage. Il a notamment relevé l'adoption du Plan 2015 sur la conformité et le souhait exprimé dans ce cadre d'une coopération plus rapprochée entre l'Europe et l'AMA. Il a aussi soulevé l'adoption du plan stratégique 2015-2019 de l'AMA, ce dernier ayant comme priorités l'assistance à la mise en conformité, le renforcement de l'éducation et de la prévention des athlètes ainsi que le développement de la nouvelle plateforme ADAMS. Enfin, une hausse de 3% du budget de l'AMA et un dépassement du fonds de réserve de maximum 500.000\$ ont été approuvés pour l'exercice 2015 par le Conseil de fondation de l'AMA.

Finalement, la Lettonie, en tant que prochaine Présidence, a informé les délégations sur ses priorités dans le domaine du sport, notamment son souhait de travailler sur la mise en place du plan de travail 2014-2017 de l'Union européenne en matière de sport et d'encourager la pratique du sport par le plus grand nombre et un mode de vie actif dans toutes les tranches de la population dans le prolongement de la recommandation HEPA (Health-Enhancing Physical Activity).

Le Conseil a également pris note des principales priorités de la future présidence présentées par la délégation lettone pour le semestre prochain :

- le rôle des sports de masse dans l'amélioration de la situation en matière d'emploi des jeunes ;
- l'incitation à des modes de vie sains ;
- progrès réalisés en vue de la ratification de la convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation de compétitions sportives ;
- la lutte contre le dopage.

Réunion informelle des Ministres des Sports de l'Union européenne à Rome les 20 et 21 octobre 2014

La réunion informelle des Ministres des Sports de l'Union européenne a débuté par une présentation de la commissaire sortante en charge du Sport (Chypre), des initiatives en cours et futures en matière sportive, parmi celles-ci, le lancement l'année prochaine, sous Présidence luxembourgeoise, de la Semaine européenne du sport (European Week of Sport – EWoS), suivie d'une présentation par le maire de Turin de sa ville, désignée Capitale européenne du sport en 2015.

Par la suite, les ministres ont eu l'occasion de s'exprimer sur le premier thème à l'ordre du jour, à savoir l'inclusion sociale par le sport. « Au-delà de ses bienfaits corporels, le sport représente un des moyens les plus propices d'intégrer des personnes marginalisées ou fragilisées. Il leur permet de se valoriser et d'exister en dehors des institutions traditionnelles qui ont aujourd'hui du mal à jouer ce rôle », a indiqué le Ministre des Sports sur le sujet.

Les travaux de la réunion informelle se sont poursuivis dans la matinée du 21 octobre avec une présentation du président de l'UEFA, sur la règle du « fair play financier » dans le football européen, thème qui fut ensuite le sujet des échanges entre les ministres. Le président de l'UEFA a demandé le soutien de l'Union européenne pour faire appliquer le fair-play financier et bannir la pratique de la propriété de joueurs par des tiers, dont des fonds d'investissement. Il a réaffirmé que les réformes « autrefois impensables » mises en place pour garantir l'avenir économique du football avaient « prouvé leur efficacité ». Il a conclu en saluant le nouvel accord UEFA/UE signé récemment à Bruxelles, décrivant l'accord de coopération comme « le début d'une nouvelle étape ». « Dans le temps où nous sommes, on flatte beaucoup le sport » a-t-il conclu. « Ne nous contentons pas de le flatter. Aimons-le et servons-le ».

Le Ministre des Sports a salué l'initiative du président de l'UEFA en la matière qui « vise à améliorer la santé financière globale et durable du sport européen et du football en particulier », tout en précisant que les clubs luxembourgeois de la BGL-Ligue, au budget pourtant modeste par rapport aux grosses cylindrées européennes, sont tout autant concernés par les mesures du fair-play financier en passant par les mêmes procédures d'octroi des licences de l'UEFA.

Réunion des Directeurs des sports à Athènes et Milan

Sur invitation de la présidence grecque du Conseil de l'UE les directeurs des sports de l'UE se sont réunis le 21 mars au centre de conférence Zappeion d'Athènes afin de débattre de la lutte contre le dopage dans le sport récréatif et de la mise en œuvre de la recommandation HEPA adoptée en 2013 par le Conseil.

Les directeurs des sports de l'UE se sont également réunis à Milan les 2 et 3 décembre afin de débattre autour de deux thématiques : le rôle des clubs multisports comme modèle de construction d'un capital social ainsi que de la violence dans et autour du sport.

Réunion des groupes d'experts du Conseil de l'UE

Des représentants et experts nationaux participent régulièrement aux travaux des cinq groupes d'experts « sur le sport » mis en place par le Conseil de l'UE (« match-fixing, bonne

gouvernance, dimension économique, HEPA et gestion des ressources humaines dans le sport). Ces groupes d'experts se réunissent plusieurs fois durant l'année afin de rédiger des documents sur plusieurs thèmes définis dans le Work Plan 2014-2017 du Conseil de l'UE.

Sport et économie : Compte Satellite Sport / XG Economic Dimension

Les travaux du groupe d'expert XG Stat (Statistics on Sports) ont été achevés en 2014 avec la réunion de clôture à Mayence. Les documents « Policy recommendations based on the EU study on the contribution of sport to economic growth and employment », « Manual on SSAs for national statistical offices » and « Policy recommendations based on the study on a sport monitoring function and proposals for future EU level work in the field of sport statistics » ont été envoyés aux Directeurs des Sports respectifs.

Lors de cette réunion, les participants ont constaté qu'uniquement six pays ont pu établir définitivement un compte satellite sport, ce qui les a motivés à demander à la commission européenne de pouvoir continuer avec les travaux et même élargir portée de groupe expert. Ainsi, la création du groupe expert « Economic Dimension » a été décidée et la première réunion a eu lieu en octobre 2014 à Glasgow.

Il importe de noter que les travaux du groupe tourneront autour de la création d'un compte satellite sport par pays et ensuite d'un compte satellite sport au niveau européen. Ce compte montrera les interactions économiques existantes entre les différents Etat membres. En outre, une série de tâches supplémentaires a été demandée au groupe par la commission.

L'attention sera ainsi mise sur la création de trois nouveaux documents, à savoir :

- « Recommendations to measure the economic benefits of sport in the EU based on the ongoing work to promote the set-up of SSAs in the Member States ».
- « Recommendations on major sport events, in particular on legacy aspects with a focus on social, economic and environmental sustainability ».
- « Practical guidance on how to encourage transparent and long-term investment in sport, including EU funding, based inter alia on 2012 recommendations on sustainable financing of sport, including state aid ».

Il est prévu de terminer les deux premiers documents vers la fin de l'année 2015 et ceux-ci pourront éventuellement être présentés lors de la réunion du groupe prévue en octobre 2015 lors de la présidence luxembourgeoise. Le dernier document devra être finalisé pour la fin de la première moitié de l'année 2016.

L'établissement du compte satellite sport restera néanmoins une nécessité pour chaque Etat membre afin de pouvoir fournir l'outil indispensable pour les travaux du groupe expert. En ce qui concerne le compte satellite sport au Luxembourg, les recherches sont en cours et nécessiteront une collaboration plus étroite avec le STATEC et le cas échéant avec l'université du Luxembourg.

Agence Mondiale Antidopage (AMA/WADA)

Réunion du Conseil de Fondation de l'AMA à Montréal le 18 mai 2014

Le ministre des Sports s'est rendu les 17 et 18 mai 2014 à Montréal afin de participer à la réunion du Conseil de fondation de l'Agence mondiale antidopage (AMA) dont il est l'un des 5 membres européens. Ce fut en l'occurrence la première réunion du Conseil de fondation sous la direction de son nouveau président, Sir Craig Reedie (UK), qui a pris la succession de David Fahey (AUS) en novembre 2013. Dans le cadre de cette réunion, le Conseil de fondation de l'AMA a appuyé les mesures pour la mise en œuvre du Code, la supervision de la conformité et le Passeport biologique de l'Athlète (PBA). Les membres ont également approuvé une série de documents techniques ainsi que l'ajout d'une substance à la liste 2014 des substances et méthodes interdites. Parmi les points les plus importants à l'agenda, il faut relever la mise en œuvre du nouveau Code mondial antidopage et des standards internationaux. Dans cet ordre d'idées, l'AMA a présenté aux membres du Mouvement olympique et des gouvernements de toutes les régions du monde des informations sur l'état d'avancement de cette mise en œuvre du Code dans sa version de 2015 ainsi que du document technique pour les analyses spécifiques en fonction des différents sports. Ce document technique présente une évaluation du risque en identifiant les substances ou les méthodes interdites susceptibles de faire le plus l'objet d'abus dans certains sports ou disciplines.

Par ailleurs, les membres du Conseil de Fondation se sont penchés sur le rapport du groupe de travail sur la supervision de la conformité et sur les avancées du passeport biologique de l'athlète (PBA). Depuis l'approbation du Code et des Standards internationaux révisés en novembre 2013, l'AMA a appuyé tous ses signataires en leur proposant une série de mesures qui leur permettront d'adopter les règles requises pour se conformer au Code. Ce processus se poursuivra jusqu'à la fin de l'année 2014. Le Conseil de fondation a confirmé la décision de l'AMA de publier une liste des signataires ayant amendé et mis en place leurs règles en conformité avec le Code révisé avant le 1^{er} janvier 2015. L'AMA publiera une liste semblable pour les signataires n'ayant pas respecté ces exigences. Dans le cadre du processus de mise en œuvre du Code, le Conseil de fondation a été informé des développements sur le Guide du Code pour les sportifs. Ce document – dont la version électronique paraîtra en 2014 – permettra aux athlètes de bien comprendre les principaux changements au Code avant son entrée en vigueur en 2015.

À l'ordre du jour figurèrent enfin les questions de la protection des données personnelles et de la plateforme ADAMS.

Le Conseil de fondation de l'AMA a exprimé par ailleurs sa déception en apprenant les délais importants dans l'affaire Opération Puerto à la suite de l'appel de l'AMA devant la Cour pénale de Madrid, le 17 mai 2013. Le Conseil de fondation a déclaré à cet égard que la lenteur des procédures envoyait un mauvais message aux sportifs propres du monde entier.

Le ministre luxembourgeois est plus particulièrement intervenu sur les questions financières en vue des prochaines discussions sur le budget de l'Agence pour 2015.

Réunion du Conseil de Fondation de l'AMA à Paris le 16 novembre 2014

Le ministre des Sports s'est rendu à Paris afin de participer les 15 et 16 novembre 2014 à la réunion du Conseil de fondation de l'Agence mondiale antidopage (AMA), dont il est membre au

titre de représentant de l'actuel trio de Présidence du Conseil de l'Union européenne (Italie-Lettonie-Luxembourg).

Il fut notamment discuté du budget de l'AMA pour 2015, du plan de conformité pour 2015, du plan stratégique (2015-2019) et des lignes directrices pour la collecte des renseignements et les enquêtes. Les priorités sont l'assistance à la mise en conformité, le renforcement de l'éducation et de la prévention des athlètes ainsi que le développement de la nouvelle plate-forme ADAMS. Enfin, une hausse de 3 % du budget de l'AMA et un dépassement du fonds de réserve de maximum 500.000\$ ont été approuvés pour l'exercice 2015 par le Conseil de fondation de l'AMA, tout en prenant note de la demande européenne de s'engager à l'avenir dans des prévisions budgétaires pluriannuelles.

En ce qui concerne le plan de conformité 2015, il a été entendu que l'AMA formera un comité de révision. Indépendant et apolitique, ce comité fournira au Conseil de fondation des avis, conseils et recommandations sur toute question de conformité. Le processus favorisera les échanges coordonnés entre l'AMA et chacun des signataires du Code concernant la mise en œuvre de programmes antidopage pratiques et efficaces. Afin d'assurer la qualité de ce processus, l'AMA compte obtenir une certification en vertu de la norme ISO. Ces démarches s'amorceront au premier semestre de 2015.

Dans le cadre du Programme 2015 de bourses pour la recherche en sciences sociales, l'AMA a reçu 26 projets provenant de 17 pays. Le Conseil de fondation a approuvé trois projets de recherche ouverte et un projet de recherche ciblée. Les sommes résiduelles seront consacrées à la recherche ciblée.

La ministre norvégienne, Mme Thorhild Widvey, a été élue représentante de l'Europe au comité exécutif de l'AMA, prenant ainsi la succession de l'ancienne ministre des Sports de la France, Valérie Fourneyron, elle-même nommée désormais présidente de la commission médicale de l'AMA à partir du 1^{er} janvier 2015.

Par ailleurs, le Luxembourg était représenté au Conseil de l'Europe (CAHAMA Meeting) à Strasbourg du 5 au 7 mai 2014, ainsi qu'au Conseil de L'Europe (CAHAMA Meeting) du 5 au 6 novembre 2014.

A l'ordre du jour se trouvaient les thèmes suivants :

- l'adoption de la liste des classes pharmacologiques d'agents de dopages interdites ;
- le changement du règlement intérieur, la nouvelle version étant préparée pour novembre 2015 ;
- l'adoption du rapport de MACOLIN (CH) qui traite de la manipulation de compétitions sportives ;
- la coopération étroite entre l'UNESCO et la WADA en ce qui concerne le Monitoring.

Le Monitoring Group a visité en septembre 2014 la Moldavie et l'Albanie. En 2015, une visite du Monitoring Group est prévue en Macédoine et éventuellement en Géorgie et en Angleterre.

L'Agence Mondiale Antidopage (AMA) publiera le nouveau Code Mondial Antidopage et les Standards internationaux qui s'y rattachent à la date du 1^{er} janvier 2015.

L'ALAD a transcrit les règles et les principes de la lutte antidopage énoncés au Code Mondial dans son propre code. Le Code ALAD a été déclaré conforme par les responsables de l'AMA.

Conseil de l'Europe

Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport du 17 au 19 septembre 2014, à Macolin (Suisse)

Les Ministres européens responsables du sport se sont réunis le jeudi 18 septembre à Macolin (Suisse) lors d'une conférence organisée par le Conseil de l'Europe, en partenariat avec l'Office fédéral suisse du sport. Consacrée au risque de corruption dans la gouvernance du sport et à la coopération sportive paneuropéenne, la conférence a également donné le coup d'envoi à la nouvelle Convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation de compétitions sportives. Cette Convention a pour but de prévenir, détecter et sanctionner pénalement et disciplinairement la manipulation de compétitions sportives, ainsi que de renforcer l'échange d'informations et la coopération nationale et internationale entre les autorités publiques concernées, et avec les organisations sportives et les opérateurs de paris sportifs. Quinze États ont signé, à Macolin, cette convention qui est ouverte à la signature des pays membres ou non membres du Conseil de l'Europe. « L'importance économique croissante du sport et les progrès technologiques ont entraîné, à l'échelle mondiale, une augmentation spectaculaire des paris sportifs, légaux et illégaux et la manipulation des compétitions est devenue une menace mondiale pour l'intégrité du sport », ont souligné les ministres présents en Suisse. La convention entrera en vigueur après avoir été ratifiée par cinq États parties à la convention.

Lors de la conférence, la commissaire européenne en charge du sport a présenté les nouvelles initiatives de l'UE financées par le programme Erasmus+ qui visent à promouvoir le sport et l'activité physique, y compris la première Semaine européenne du sport prévue pour septembre 2015 sous présidence luxembourgeoise. Les ministres doivent également discuter d'une révision de la Convention sur la violence des spectateurs. Depuis son adoption en 1985, cette convention a joué un rôle important en faisant mieux connaître les bonnes pratiques en matière de lutte contre la violence lors des manifestations sportives. Mais les ministres ont demandé qu'elle soit actualisée et étendue de manière à prendre en compte tous les aspects de la question.

LE MEDICO-SPORTIF

Le contrôle médical des sportifs licenciés pratiquant un sport de compétition

Le fonctionnement des centres médico-sportifs répartis dans tout le pays est assuré par 40 médecins et un personnel assistant de 37 secrétaires. En 2014, 13 713 examens ont été réalisés.

13 sportifs ont été déclarés définitivement inaptes à toute activité sportive de compétition. D'autres sportifs ont été déclarés inaptes pour la discipline sportive choisie et ils ont été orientés vers des activités sportives mieux appropriées à leur aptitude.

616 sportifs ont été déclarés inaptes de façon temporaire jusqu'à ce que des examens supplémentaires et plus approfondis aient permis de déterminer leur état de santé.

Les boxeurs et les sportifs handicapés ont bénéficié d'examens spécialisés.

En octobre 2014, 4 séances spéciales d'examens médico ont été organisées à l'INS pour les sportifs du cadre des Special Olympics, qui participeront au World Summer Games à Los Angeles en 2015.

Depuis mars 2005, le Ministère des Sports a démarré son projet de réalisation d'un système de gestion intégrée du contrôle médico-sportif.

L'application SPMED a pour objet la gestion des examens relatifs au contrôle médico-sportif. Ce projet améliore le processus de traitement des examens en permettant, entre autres, le traitement et le suivi des examens, l'interprétation des ECG, la génération de demandes d'expertises et l'impression des conclusions.

Une application SPMED corrigée et améliorée sera mise en route en mars 2015.

Suite à un problème de sécurité des données, l'application SPMED s'est dotée, en 2012, d'un système de connexion hautement sécurisé (par le biais de LuxTrust). Des améliorations techniques ont été apportées à l'application afin d'en renforcer son niveau de sécurité informatique.

Depuis juin 2010, un électrocardiogramme est réalisé pour les sportifs qui atteignent l'âge de 15, 18, 30, 35, 40, 45 et 50 ans. 6 270 électrocardiogrammes ont été réalisés en 2014.

L'examen médical des jeunes sportifs du Sportlycée

En 2014, 224 jeunes sportifs du Sportlycée ont été examinés de façon approfondie, dont 183 ont bénéficié d'un examen orthopédique et 71 sportifs et sportives ont été vus en urgence (56 urgences orthopédiques et 15 urgences internistiques).

Les sportifs faisant partie du Sportlycée sont suivis par une équipe médicale multidisciplinaire (médecin, infirmière, kinésithérapeute et psychologue).

Le but de l'encadrement médical et paramédical est de prévenir les blessures et les lésions de surcharge chez les jeunes sportifs. L'équipe multidisciplinaire a également participé à des workshops sur différents thèmes de prévention (premier secours en cas de blessures lors de la pratique du sport, en cas d'épilepsie et d'infections...).

L'examen médical des sportifs d'élite

L'examen des sportifs d'élite consiste en une épreuve d'effort sur tapis roulant ou sur vélo avec prise de lactate sanguin et ergospirométrie, un examen médical général et orthopédique, une échocardiographie, des tests musculaires et un bilan biologique. Des conseils diététiques sont également donnés. Un suivi psychologique est proposé.

En 2014, 68 sportifs d'élite ont été examinés de façon approfondie et ils ont été suivis tout au long de l'année par l'équipe du service médico-sportif en étroite collaboration avec la commission médicale du C.O.S.L.

Des tests de lactate auprès des nageurs, des cyclistes et des triathlètes ont été réalisés pendant toute l'année et ont permis de renseigner directement les sportifs concernés de leur état de forme.

Le service Sport/Handicap

En 2014, Special Olympics Luxembourg (SOL) a su profiter au maximum des installations performantes et appropriées du Rehazenter, ceci grâce à une convention de coopération signée entre le Rehazenter, le Ministère des Sports (MSP) et le Ministère de la Santé. Ainsi SOL a non seulement utilisé régulièrement le hall sportif et la piscine pendant 4 jours par semaine, afin d'y tenir 7 séances d'entraînements différentes, mais également pour diverses manifestations sportives et stages lors des weekends. En plus, SOL a tenu son entraînement hebdomadaire d'athlétisme dans le cadre de l'Arène de la Coque.

Au sein de l'INS, SOL tient ses réunions du Comité et utilise la grande salle pour des réunions d'information, sans oublier les installations pour ses entraînements de gymnastique artistique.

SOL a pu bénéficier de congé sportif pour ses sportifs et ses encadrants dans le cadre de sa participation aux Jeux Européens de Special Olympics à Anvers en septembre 2014. Les sportifs de la délégation d'Anvers ont été reçus par le Ministre des Sports afin d'être honorés pour leurs bons résultats aux compétitions.

Une réunion avec le médecin responsable du service médico-sportif a permis de trouver une solution adéquate à la fois pour le service médico-sportif et pour SOL en ce qui concerne un contrôle médico-sportif avant une participation à des compétitions internationales.

La Convention avec le Luxembourg Institute of Health (anc. Centre de Recherche Public-Santé CRP-Santé)

Dans le cadre du projet « Sport et Santé », le Laboratoire de Recherche en Médecine du Sport (LRMS) a poursuivi le développement de la plateforme TIPPS – Training and Injury Prevention Platform for Sports. Un module d'importation des données de certains systèmes GPS, ainsi qu'une messagerie de communication entre entraîneurs et athlètes via TIPPS ont été développées.

Selon les travaux définis par l'annexe de la convention entre le MSP et CRP-Santé en 2014, le LRMS a établi un concept de prévention de blessures pour le football luxembourgeois. La collecte des données se faisait durant la saison 2013/2014 auprès de 22 clubs (équipes masculines et féminines) de la plus haute division du Grand-Duché de Luxembourg. L'analyse des données et les résultats ont été transmis au MSP et à la FLF en août 2014 sous forme de rapport intermédiaire.

10% des joueuses et 14% des joueurs se sont blessés durant la saison 2013 – 2014. Les blessures révélées concernaient principalement les membres inférieurs, en particulier le genou. Les blessures ligamentaires étaient plus fréquentes chez les femmes, alors que les lésions musculaires de la cuisse prédominaient chez les hommes.

Dans l'ouvrage « La prévention des blessures dans le football luxembourgeois », envoyé à la FLF et aux clubs de la plus haute division de football luxembourgeoise, des recommandations sont fournies pour prévenir les blessures spécifiques au football. La référence est accessible via le site Internet du TIPPS <http://www.tipps.lu>.

Des programmes de prévention peuvent réduire les blessures de 35 à 57 %.

La Convention avec le Centre Hospitalier (CHL)

Dans le cadre de cette convention, 3 médecins spécialistes (orthopédie et médecine interne) travaillent à raison d'une demi-journée hebdomadaire chacun au sein du service médico-sportif. L'équipe a été renforcée par 2 infirmières. Elles sont présentes à tour de rôle tous les matins de la semaine pendant 3 heures.

Le contrôle antidopage

Dans le cadre de la lutte contre le dopage, 163 contrôles ont été effectués par l'Agence Luxembourgeoise Antidopage (ALAD) en 2014, dont 125 hommes et 38 femmes. Parmi ceux-ci, 54 ont été contrôlés de façon inopinée en compétition et hors compétition. 2 athlètes licenciés au Luxembourg ont été sanctionnés pour violation des règles antidopage.

Comme par le passé, un certain nombre de conférences, workshops et cours portant sur l'éducation, l'information et la prévention en matière de lutte antidopage ont été organisés pour les différents groupes cibles.

La bonne collaboration avec les responsables de la douane, des services de police, du parquet et du ministère de la santé a été poursuivie au courant de l'année.

En 2014, l'ALAD a de nouveau pu obtenir sa certification ISO 9001:2008 pour les domaines suivants : planification et réalisation des contrôles, gestion des résultats, mesures de prévention et éducation.

Contacts internationaux

Comme par le passé, les contacts internationaux réguliers avec les Universités de Louvain-la-Neuve, Bruxelles et Sarrebruck ont été continués.

LES BASES NAUTIQUES

La base nautique de Lultzhausen

Par rapport à 2013, le nombre de jeunes accueillis à la base nautique de Lultzhausen a augmenté de 6.901 à 8.424 :

- 61 classes de l'enseignement fondamental ;
- 183 classes de l'enseignement secondaire ;
- 80 groupes de jeunes pendant les vacances scolaires et en fin de semaine ;
- 2 groupes de pays voisins ;
- 4 formations comprenant 208 participations ;
- groupes de stage de voile et autres colonies ;
- 107 participants à la « Nuit du Sport » ;
- des groupes pendant les « Sportwochen » organisées par le Service des Sports de la Ville de Luxembourg.

Toujours dans le cadre des classes à projet, les classes de 7^{es} du Lycée du Nord (Wiltz), à savoir 1.696 jeunes, ont pu profiter à raison de trois jours par semaine pendant 32 semaines de la Base nautique et de son équipement.

Activités

En général, les activités sont proposées pour la durée d'une journée entière, cependant l'offre permet aussi des activités pendant une demi-journée ou plusieurs journées d'affilée.

Classes scolaires

Les classes scolaires, dont le régime secondaire, représentent la majorité des utilisateurs de la Base nautique. En règle générale, les classes s'inscrivent pour des activités d'un jour. Une tendance se développe cependant vers des activités prolongées avec hébergement à l'auberge de jeunesse se trouvant à proximité du site.

Groupes de jeunes

La Base nautique propose également des activités pour groupes de jeunes hors des plages scolaires, surtout en période de vacances. La capacité d'accueil a pu être augmentée par la mise en place d'un pool d'animateurs spécialisés « freelance ». Le nombre de groupes accueillis en 2014 a augmenté par rapport à l'année précédente.

Nuit du Sport

La cinquième édition de la Nuit du Sport a compté 107 inscriptions pour cinq ateliers différents : initiation au vtt, à l'escalade, au canoë et au kayak, ainsi qu'à la voile avec la collaboration du Yacht Club du Grand-Duché de Luxembourg (YCL). Lors de cet événement, l'auberge de jeunesse a proposé une collation et des boissons aux visiteurs.

Formations et stages

Des formations pour animateurs spécialisés ont eu lieu en étroite collaboration avec l'Ecole Nationale de l'Education Physique et des Sports (ENEPS) dans les disciplines suivantes :

- sports nautiques
- vtt
- voile
- escalade en salle

45 candidats ont participé aux formations sur une durée totale de vingt jours.

Comme les années précédentes, la Base a accueilli 60 jeunes d'un âge minimum de 10 ans pour deux stages d'une semaine organisés en collaboration avec le Yacht Club du Grand-Duché de Luxembourg (YCL).

Projets divers

« Move together »

Il s'agit d'un projet d'inclusion sociale par le biais d'activités sportives (l'escalade et le canoë) réunissant cinq jeunes touchés d'un handicap et cinq jeunes valides pendant une journée.

« Natur & Sport erliëwen »

La Base nautique organise une journée de découverte de la nature et du sport en collaboration avec le « Bëschentdeckungszentrum Burfelt » de l'Administration de la Nature et de la Forêt.

Centre Lultzhausen	8 424 participants	341 groupes
Enseignement fondamental	1 066 participants	61 classes
Enseignement secondaire	5 192 participants	183 classes
Groupes de jeunes	1 645 participants	80 groupes
Colonies et autres groupes	313 participants	13 groupes
Formations	208 participants	4 formations

La base nautique de Liefrange

Comme les années précédentes, la base est quasi exclusivement dédiée à la pratique de la voile. Le Yacht club du Grand-Duché de Luxembourg (YCL), partenaire de la base de Lultzhausen, est gestionnaire des lieux et est surtout impliquée dans l'organisation de la Lux sailing school.

EQUIPEMENT SPORTIF

Le huitième programme quinquennal

Par la loi du 8 novembre 2002, le Gouvernement a été autorisé à subventionner à partir du 1^{er} janvier 2003 jusqu'au 31 décembre 2007 la réalisation d'un 8^e programme quinquennal d'équipement sportif jusqu'à concurrence d'un montant global de 120.000.000 €.

Dans l'intérêt de la mise en œuvre de ce programme, le fonds d'équipement sportif national a été alimenté par les 7 dotations suivantes :

Exercice 2003 :	18.000.000 €
Exercice 2004 :	18.000.000 €
Exercice 2005 :	20.000.000 €
Exercice 2006 :	16.000.000 €
Exercice 2007 :	16.000.000 €
Exercice 2008 :	10.500.000 €
Exercice 2009 :	11.500.000 €

Compte tenu du déroulement du 8^e programme, l'enveloppe financière globale a été réduite à 110.000.000 €. 4 listes de projets à subventionner dans le cadre dudit programme ont été établies par les règlements grand-ducaux respectivement du 4 avril 2003, 6 décembre 2004, 1^{er} septembre 2006 et 6 décembre 2007.

Des 96 installations (dont 7 projets d'intérêt national) inscrites sur ces listes, 91 projets sont en service. Un projet reste actuellement encore en voie de réalisation, il s'agit en l'occurrence du stade d'eaux vives à Diekirch. Trois autres projets ont été abandonnés et un dernier reste actuellement au stade de la planification, à savoir celui d'une piste cycliste couverte ou vélodrome.

La réalisation dudit vélodrome avait été approuvée par règlement grand-ducal du 1^{er} septembre 2006 établissant la 3^e partie de projets à subventionner dans le cadre du 8^e programme quinquennal puis reconfirmée au programme gouvernemental de la dernière législature. Sa construction avait été finalement reportée au-delà de 2012 par décision du Conseil de Gouvernement du 30 avril 2010, les travaux préparatoires devant continuer entretemps en concertation notamment avec plusieurs autres ministères concernés et la Commune de Mondorf, seule candidate à son implantation selon les critères prédéfinis.

A ce stade, il est prévu d'intégrer le vélodrome dans un projet de plus grande envergure qui inclura la construction d'un lycée et d'autres infrastructures. Pour réduire les coûts de construction, l'accent est mis sur la recherche et la réalisation de synergies.

Le neuvième programme quinquennal

Par la loi du 19 décembre 2008, le Gouvernement a été autorisé à subventionner à partir du 1^{er} janvier 2008 jusqu'au 31 décembre 2012 la réalisation d'un neuvième programme quinquennal d'équipement sportif jusqu'à concurrence d'un montant global de 90.000.000 €.

Dans l'intérêt de la mise en œuvre de ce programme, le fonds d'équipement sportif national a été alimenté jusqu'à cette date par les 7 dotations suivantes :

Exercice 2008 :	5.000.000 €
Exercice 2009 :	5.000.000 €
Exercice 2010 :	16.480.800 €
Exercice 2011 :	16.500.000 €
Exercice 2012 :	14.000.000 €
Exercice 2013 :	10.500.000 €
Exercice 2014 :	9.500.000 €

Pour l'exercice 2015, il est prévu d'alimenter le fonds avec une 8e dotation de 10.000.000 €. Une 9^e alimentation d'un montant de 3.019.200 € est à opérer en 2016 pour atteindre l'enveloppe globale de 90 millions d'euros. Les alimentations dépassent donc de quatre années la période visée par le programme de réalisation.

Le programme s'adresse à quelque 29 communes, 2 syndicats intercommunaux ainsi qu'à 6 fédérations sportives, dont 4 en partenariat avec des communes, et vise notamment la réalisation nouvelle de :

- 8 centres sportifs,
- 6 halls multisports,
- 5 halls des sports,
- 1 terrain des sports,
- 2 équipements de football,
- 18 terrains multisports,
- 1 piscine couverte,
- 1 centre de tennis de plein air,
- 1 hall de tennis,

6 installations à caractère national, en l'occurrence :

- 1 centre d'entraînement de football,
- 1 hall pour beach-volley,
- 1 stand de tir aux armes sportives,
- 1 installation aéronautique,
- 1 installation de ski nautique,
- 1 installation de moto-cross.

Une 1^{ère} liste de projets à subventionner dans le cadre dudit programme a été établie par le règlement grand-ducal du 6 juillet 2009 et une 2e liste de projets par règlement grand-ducal du 28 juillet 2011.

Le dixième programme quinquennal

Par la loi du 11 février 2014, le Gouvernement a été autorisé à subventionner à partir du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2017 la réalisation d'un dixième programme quinquennal d'équipement sportif jusqu'à concurrence d'un montant global de 100.000.000 €.

Dans l'intérêt de la mise en œuvre du dixième programme d'équipement sportif et pour le financement de la création d'une banque de données sur les infrastructures, le fonds d'équipement sportif national a été alimenté jusqu'à cette date de la manière suivante :

Exercice 2013 : 500.000 €
Exercice 2014 : 6.500.000 €

Pour l'exercice 2015, il est prévu d'alimenter le fonds avec une 3^e dotation de 15.200.000 €.

Une 1^{ère} liste de projets à subventionner dans le cadre dudit programme a été établie par règlement grand-ducal du 4 juillet 2014. Le programme prévisionnel de la 1^{ère} liste s'adresse à quelque 20 communes et à une fédération sportive et vise en gros la réalisation de :

- 2 centres sportifs,
- 4 halls multisports,
- 5 halls des sports,
- 1 salle des sports,
- 2 piscines scolaires,
- 1 piscine extérieure,
- 3 terrains de football (dont 1 avec dépôt),
- 1 vestiaire pour le football,
- 10 mini stades,

4 installations à caractère national, en l'occurrence :

- 1 centre de karaté,
- 1 stade national de football,
- 1 hangar pour aviron,
- 1 centre d'escalade et un skate-park.

Rénovation / réaménagements et mise en conformité d'installations sportives

La loi du 8^e programme stipule dans son article 5 que la loi budgétaire fixe annuellement des dotations pour subventionner les travaux de maintien et de rénovation d'installations sportives en place. Les lois du 9^e et 10^e programme reconduisent cette base légale.

L'article 2 de la loi sur le 10^e programme quinquennal stipule que les projets de rénovation de grande envergure sont à reprendre sur une liste arrêtée par règlement grand-ducal. Le seuil à partir duquel un projet de rénovation est considéré comme étant « de grande envergure » est également fixé par règlement grand-ducal. Ce seuil peut varier selon le type d'équipement sportif.

Dans l'intérêt de la mise en œuvre des rénovations et améliorations, le fonds d'équipement sportif national a été alimenté par les dotations suivantes :

Exercice 2003 : 3.000.000 €
Exercice 2004 : 3.000.000 €
Exercice 2005 : 3.500.000 €
Exercice 2006 : 3.500.000 €
Exercice 2007 : 3.500.000 €

Exercice 2008 :	3.500.000 €
Exercice 2009 :	3.500.000 €
Exercice 2010 :	3.500.000 €
Exercice 2011 :	5.000.000 €
Exercice 2012 :	3.500.000 €
Exercice 2013 :	4.000.000 €
Exercice 2014 :	4.000.000 €

Pour l'exercice 2015, il est prévu d'alimenter le fonds avec une dotation de 4.000.000 €

Depuis 2003, 230 projets de rénovation ont pu être subventionnés grâce à ces dotations annuelles, dont :

- 95 installations de football,
- 49 halls sportifs,
- 23 installations de tennis,
- 10 terrains multisports,
- 7 stades d'athlétisme,
- 11 piscines couvertes,
- 6 piscines en plein air,
- 3 stands de tir aux armes sportives,
- 2 terrains d'aviation,
- 2 patinoires,
- 2 boulodromes,
- 1 salle de tennis de table,
- 2 installations de plongée,
- 1 installation équestre,
- 3 pistes inline-skating,
- 7 pistes pumptrack pour VTT,
- 1 salle de judo,
- 1 piste de moto-cross,
- 1 installation de ski-nautique,
- 1 installation de Golf,
- 1 terrain de beach-volley,
- 1 piste de pétanque.

L'INSTITUT NATIONAL DES SPORTS

Les travaux de construction, de transformation et de modernisation

Le bâtiment central

En 2014/2015 des travaux de réaménagement sont programmés dans l'intérêt d'une restructuration des bureaux des différents services du Ministère des Sports.

Le stade multisports

Considérant l'avant-projet de construction d'un nouveau terrain de football à Kockelscheuer, il est envisageable que les installations d'athlétisme verront une remise en état globale, ainsi que des travaux de modernisation et d'agrandissement.

Salle de sports

Afin de remédier aux besoins en installations sportives du Sportlycée il est envisagé de construire une salle des sports de 35 m sur 25 m, à intégrer dans l'infrastructure sportive existante de l'INS.

Autres infrastructures

En 2014/2015 il est demandé d'aménager derrière le hall des sports, les terrains de beach-volley supprimés pour la construction du Sportlycée, un terrain multisports et des agrès de gymnastique outdoor.

Statistiques sur l'utilisation des locaux et installations sportives de l'INS

Résultats d'exploitation 2014

Recettes : 88.000 €

Frais de fonctionnement courants (sans frais d'énergie courants) : 317.500 €

Frais de fonctionnement courants couverts par les recettes : 28 %

Service logement-restauration

En 2014, le Service logement-restauration a connu :

NUITEES	PETITS-DEJEUNERS	REPAS CHAUDS
4.061	4.100	47.160

A ces chiffres il faut ajouter un nombre considérable de collations servies aux cadres nationaux avant leurs rencontres sportives, de nombreux lunch-packets, ainsi que des repas légers servis avant les entraînements.

Salles de classe et de réunion

L'utilisation en heures/année par les fédérations et l'ENEPS, a été la suivante :

Salle de conférence :	600 heures
Salle du Conseil Supérieur :	800 heures
Salle de classe 1 :	1.800 heures
Salle de classe 2 :	1.800 heures
Salle de classe 3 :	1.100 heures
Salle de classe 4 :	1.100 heures

Installations sportives

Tableau de l'utilisation en heures/année

	Entraînements	Stages	Compétitions	Cours de formation	Total
Salle multisports	1.520	400	50	260	2.230
Salle de gymnastique	1.400	400	/	/	1.800
Salle de judo	1.300	120	/	/	1.420
Salle de musculation	1.000	/	/	/	1.000
Terrain de football	300	200	/	40	540
Installations d'athlétisme	500	/	10	/	510
Terrain polyvalent	300	/	/	/	300
Beach-Volley	300	/	20	/	320
Salle de fitness	800	/	/	/	800
Totaux :	7.420	1.120	80	300	8.920

ENEPS

Les formations des cadres techniques des fédérations sportives

En 2014 l'ENEPS a organisé en collaboration avec 13 fédérations sportives des formations dans le domaine des entraîneurs et moniteurs. Quant aux cours pour juges et arbitres, 10 fédérations ont introduit des demandes de formations.

Toutes formations confondues (formations initiales pour entraîneurs, préformations, moniteurs et juges arbitres, formations continues), le nombre total des formations s'élève à 54 unités (714 candidats).

Un groupe de travail, dont font partie des représentants du mouvement sportif et du Ministère des Sports, se voit régulièrement afin de mettre sur pied une réforme des formations, réforme qui est basée sur l'enseignement par compétences. Au printemps 2013 52 chargé(e)s de cours des modules généraux et spécifiques ont poursuivi la formation continue d'une semaine ad hoc entamée en automne 2012. C'est ainsi que les nouveaux modules ont été mis en place dès le premier janvier 2014.

Les cycles ou modules de formation se répartissent comme suit :

A. Formations pour arbitres, juges ou juges-arbitres

Niveau de formation	Nombre de cycles ou modules
Inférieur	11
Moyen	5
Supérieur	1

B. Formations pour entraîneurs

Niveau de formation	Nombre de cycles ou modules
Initiateurs	14
Entraîneurs B	2
Entraîneurs A	1

C. Formations pour moniteurs de Sport-Loisir

Niveau de formation	Nombre de cycles ou modules
Inférieur	7
Supérieur	1

D. Organisation des modules généraux pluri-disciplinaires

Niveau de formation	Nombre de cycles ou modules
Entraîneurs C	5
Entraîneurs B	2

E. Organisation de modules pour animateurs « sportifs »

Niveau de formation	Nombre de cycles ou modules
For Kids	6

F. Organisation de formations continues

Niveau de formation	Nombre de cycles ou modules
Arbitres	2
Entraîneurs / moniteurs	2
Cadres administratifs	0

Modules de formation généraux pluridisciplinaires

Théorie de l'entraînement et méthodologie générale	Entraîneurs C	Inférieur(1)
Théorie de l'entraînement et méthodologie générale	Entraîneurs C	Inférieur(2)
Théorie de l'entraînement et méthodologie générale	Entraîneurs C	Inférieur(3)
Théorie de l'entraînement et méthodologie générale	Entraîneurs C	Inférieur(4)
Théorie de l'entraînement et méthodologie générale	Entraîneurs C	Inférieur(5)
Théorie de l'entraînement et méthodologie générale	Entraîneurs B	Moyen (1)
Théorie de l'entraînement et méthodologie générale	Entraîneurs B	Moyen (2)

Formation pour arbitres

Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme	Juges d'Athlétisme	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Arbitres Karaté : Kata	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Arbitres de Karaté : Kumité	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Arbitres Karaté : Kata	Moyen
Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Arbitres de Karaté : Kumité	Moyen
Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball	Arbitres de Basket-ball	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball	Arbitres de Basket-ball	Supérieur
Fédération Luxembourgeoise de Football	Arbitres de Football	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Football	Arbitres de Football	Moyen
Fédération Luxembourgeoise de Handball	Arbitres de Handball	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique	Juges de Gymnastique Féminine	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Tennis	Juge /arbitre de tennis	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Tennis	Juge /arbitre de tennis	Supérieur

Fédération Luxembourgeoise de Triathlon	Juge /arbitre de triathlon	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Volleyball	Arbitre de volleyball	Inférieur
Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois	Commissaire de cyclisme	Inférieur

Formation pour entraîneurs

Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Entraîneurs C de Judo
Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Entraîneurs C de Karaté
Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Entraîneurs C d'Aikido
Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Entraîneurs C de Yoseikan
Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball	Entraîneurs C de Basket-Ball
Fédération Luxembourgeoise d'Escalade et de Randonnée Alpestre	Entraîneurs C d'Escalade sur mûr artificiel
Fédération Luxembourgeoise d'Equitation	Entraîneurs C d'Equitation
Fédération Luxembourgeoise de Football	Entraîneurs C de Football
Fédération Luxembourgeoise de Football	Entraîneurs B de Football
Fédération Luxembourgeoise de Football	Entraîneurs A de Football
Fédération Luxembourgeoise de Handball	Entraîneurs C de Handball
Fédération Luxembourgeoise de Handball	Entraîneurs B de Handball
Fédération Luxembourgeoise de Natation et de Sauvetage	Entraîneurs C de Natation
Fédération Luxembourgeoise des activités et des sports sub-aquatiques	Moniteurs M1 de Plongée Sub-aquatique
Fédération Luxembourgeoise des activités et des sports sub-aquatiques	Moniteurs M2 de Plongée Sub-aquatique
Fédération Luxembourgeoise des activités et des sports sub-aquatiques	Moniteurs M3 de Plongée Sub-aquatique
Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table	Entraîneurs C de Tennis de table
Fédération Luxembourgeoise de Tir à l'arc	Entraîneurs de Tir à l'arc
Fédération Luxembourgeoise de cyclisme	Entraîneurs C de Cyclisme

Formation pour animateurs « sportifs » / Préformation

Handball for Kids	Animateur polyvalent	Initiation
Tennis for Kids	Animateurs	Initiation
Kinderfussball	Animateurs	Initiation (4)
Tennis de table	Animateurs	Initiation

Formation pour moniteurs de Sport-Loisir

Sport – Loisir	Moniteurs de Sport -Loisir	inférieur(1)
Sport – Loisir	Moniteurs de Sport -Loisir	inférieur(2)
Sport – Loisir	Moniteurs de Fitness	supérieur (1)
Module moniteurs de plein air	Animateur de VTT	inférieur
Module moniteurs de plein air	Animateur de kayak	inférieur
Module moniteurs de plein air	Animateur de stand up paddling	inférieur

Module moniteurs de plein air	Animateur voile	inférieur
Module moniteurs de plein air	Animateur de « Hochseilgarten »	
Module moniteurs de plein air	Animateur d'escalade sur mur artificiel	inférieur

Formations continues

Fédération luxembourgeoise de Football : Arbitres « A » de Football
Fédération luxembourgeoise de Football : Entraîneurs « A » de Football
Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique : Juges de gymnastique féminine

Formation continue en collaboration avec le SCRIPT

L'action « Kanner staark maachen »

L'ENEPS a collaboré avec la « Bundeszentrale für gesundheitliche Aufklärung » dans le domaine de la prévention primaire contre la toxicomanie. Par une panoplie d'initiatives, l'action « Kanner staark maachen » vise le développement de la personnalité des jeunes sportifs. Par des conférences ou séminaires, l'ENEPS joue un rôle de multiplicateur de ces idées auprès des fédérations sportives luxembourgeoises, de l'encadrement et des jeunes sportifs. Depuis 4 années, en collaboration avec le SCRIPT du Ministère de l'Education Nationale, une formation continue ad hoc est offerte aux enseignants de l'école fondamentale et de l'enseignement postprimaire.

Projets européens

a) Pool interrégional du Sport.

L'objectif principal du Pool est la coopération de 6 régions dans tous les domaines du sport. Par des formations, des échanges d'expériences et la réalisation de projets concrets, le Pool favorise la collaboration interrégionale dans une Europe de plus en plus unie. En décembre 2014, la Wallonie est devenue Membre du Pool Interrégional du Sport.

La communauté germanophone de la Belgique (B), la Wallonie (B), la Sarre (D), la Rhénanie-Palatinat (D), la Lorraine (F) et le Grand-Duché de Luxembourg (L) collaborent dans les domaines de

- la promotion de projets interrégionaux (Tour Fairplay de la Grande Région,...) ;
- la mise en place de formations continues communes, aussi bien pour le sport-loisir que pour le sport de compétition ;
- la reconnaissance mutuelle des diplômes ;
- l'échange d'entraîneurs et coopération des centres de formation ;
- échanges au niveau du sport scolaire ;
- promotion du sport scolaire.

En dehors de la Grande Région, l'ENEPS, comme membre du Pool, travaille activement dans le « Europäisches Netzwerk der Akademien des Sports », qui s'est mis comme objectif la double carrière respectivement la reconnaissance des diplômes.

b) EQF

L'ENEPS prend part aux réunions de l'Union européenne qui se consacrent à la mise en place de l'EQF / European Qualification Framework. Le directeur de l'ENEPS, avec un collègue de l'ADPES (B) a été chargé de la direction du groupe XP HR (Expert Group Human Resources in Sport), ceci dans le souci de faire avancer ce dossier crucial.

SPORTLYCEE

Le Sportlycée et les Centres de Formation

Depuis la création du Sportlycée par la loi du 21 juillet 2012, la coordination des Centres de formation se fait au sein du Sportlycée. Des conventions ont été signées avec 14 fédérations sportives énumérées ci-dessous.

En 2014, une nouvelle convention a été signée avec la Fédération Luxembourgeoise de Squash.

A. Sports individuels

1. Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme (FLA)
2. Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique Artistique (FLGym)
3. Fédération Luxembourgeoise de Natation et de Sauvetage (FLNS)
4. Fédération Luxembourgeoise de Triathlon (FLTri)
5. Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois (FSCL)

B. Sports Collectifs

1. Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball (FLBB)
2. Fédération Luxembourgeoise de Football (FLF)
3. Fédération Luxembourgeoise de Hand-Ball (FLA)
4. Fédération Luxembourgeoise de Volley-Ball (FLVB)

C. Sports de renvoi

1. Fédération Luxembourgeoise de Badminton (FELUBA)
2. Fédération Luxembourgeoise de Tennis (FLT)
3. Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table (FLTT)
4. Fédération Luxembourgeoise de Squash (FLS)

D. Sports de combat

1. Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux (FLAM) : Karaté
2. Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux (FLAM) : Judo
3. Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux (FLAM) : Taekwondo

Activités dans le cadre des Centres de Formation

Soucieux d'offrir aux jeunes sportifs de talent une meilleure prise en charge sur le plan sportif, scolaire, médical et psycho-social, le Sportlycée coordonne les projets suivants :

- Suivi scolaire par
 - o Organisation de cours d'appui pour les sportifs/élèves ayant des problèmes scolaires
 - o Coordination et soutien d'études surveillées pour quelques fédérations près de leurs infrastructures sportives (INS, CNF – Mondercange ; Internat FLBB-filles Mersch)
 - o Tutorat/suivi individuel de plusieurs sportifs afin de mieux gérer sport et études
- Suivi médical et paramédical par
 - o Examens médicaux organisés en collaboration avec le service médico-sportif
 - o la mise à disposition de matériel pour des tests de terrain

- la mise à disposition de deux kinésithérapeutes/préparateur physique dans le contexte du Sportlycée et des Centres de formation
- Stages d'entraînement
 - Le Sportlycée a coordonné et financé 19 stages d'entraînement des différents Centres de Formation
 - Suite à l'annulation de l'échange bilatéral entre les centres BLOSO et le Département ministériel des Sports, de la part du gouvernement belge en 2013, le Sportlycée a exceptionnellement contribué aux frais d'un stage de la FSCL. La FELUBA et la FLBB ont réalisé leurs stages à Hosingen. Ces fédérations ont également profité d'un soutien financier particulier.
 - Le Sportlycée a organisé et cofinancé un stage d'endurance interfédéral à Les Rousses (France) en décembre regroupant 35 athlètes issus des Centres de formation de la FLA, de la FLTri ainsi que de la FSCL. Un entraîneur de chaque Centre de formation a encadré les jeunes athlètes.
- Transport
 - La dispersion des infrastructures sportives et des lycées nécessite un transport spécifique, plus rapide que le transport public, pour éviter une perte de temps superflue.
 - Afin de pouvoir assurer le programme des entraînements spécifiques matinaux du Sportlycée, les halls sportifs près du stade Josy Barthel (route d'Arlon), le hall sportif du Belair ainsi que les installations de clubs de tennis des Arquebusiers et du TC Howald ont dû être réservés en supplément des infrastructures sportives de l'INS, du Geesseknäppchen et de la Coque.

En 2014, le hall sportif près de l'école fondamentale du Rollingergrund s'est rajouté à la liste des infrastructures nécessaires au bon fonctionnement de la structure du Sportlycée.
 - Le retour des élèves des différents sites d'entraînement vers le Lycée Technique de Bonnevoie après les entraînements matinaux (mercredi et vendredi de 8.00-9.40hrs) est assuré par le Sportlycée.
- Entraînement mental
 - Un entraînement mental des sportifs du Sportlycée ainsi que des Centres de formation fédéraux est proposé par un psychologue spécialisé dans le domaine de la psychologie du sport.

Nombre d'élèves au Sportlycée

Depuis la rentrée 2014-2015, il y a 334 sportifs inscrits au Sportlycée.

Financement

L'organisation de la structure du Sportlycée prévoit que le financement se fait moyennant une dotation de la part du MENJE pour l'organisation scolaire ainsi que d'une dotation de la part du MSP pour l'organisation du programme sportif.

La dotation de la part du MSP comprend :

1. un budget pour les indemnités des entraîneurs des Centres de Formation
2. une prise en charge des frais des déplacements autres que le transport scolaire conventionnel (navettes pour les athlètes s'entraînant à la Coque et/ou au Campus Geesseknäppchen ou sur d'autres sites, matin et après-midi)
3. une contribution à des stages organisés dans le cadre de Centres de formation
4. un budget pour financer l'encadrement médical des élèves du Sportlycée (convention signée entre le Ministère des Sports et le CHL)

Coopération avec le Lycée Technique de Bonnevoie

Une coopération avec le Lycée Technique de Bonnevoie, permettant à 31 élèves de participer à 1 respectivement 2 entraînements matinaux dans le cadre du Sportlycée, a été mise en place. Cette coopération s'adresse aux élèves des cycles moyen et supérieur de l'enseignement secondaire technique, car ces classes ne font pas partie de l'offre scolaire du Sportlycée.

Un horaire adapté permet à ces élèves de pouvoir participer aux entraînements matinaux. Ainsi les élèves du régime technique du Sportlycée pourront continuer leur carrière scolaire dans un système favorisant la réussite de la double carrière (sport-études) au-delà de la classe de 9^e.

COQUE

2014 fut une année de consolidation pour la Coque, sans pour autant négliger l'innovation au niveau des événements et des infrastructures.

En faisant abstraction de cet événement d'envergure exceptionnelle qu'étaient les Jeux des Petits Etats d'Europe (JPEE) organisés en 2013, le chiffre de visiteurs de 664.048, est en hausse de 23.000 (3,5%) par rapport à l'année précédente.

Comme à l'accoutumée, la Coque a maintenu aussi en 2014 ses mises à disposition en faveur du sport fédéral et scolaire de l'ordre de 35.000 heures/espaces (69% de l'ensemble des locations effectuées), qui sont financées entretemps à raison de 42% par les fonds propres du CNSC.

En ce qui concerne ces mises à disposition en général, la répartition des espaces pendant la même période donne le plus de souci. Toutes les autres activités représentent 31% des locations (sport pour particulier, cours récréatifs, sport d'entreprise, location d'espaces par des écoles privées et des communes, stages,...) dont 2% (événements & business) seulement qui n'ont pas de lien avec le sport.

En résumé, il y a lieu de constater que les efforts dynamiques et continus en vue de créer de plus en plus de ressources propres, sans pour autant empiéter sur les besoins légitimes du sport fédéral et scolaire, portent leurs fruits à toujours davantage d'échelons.

Le sport occupe la plus grande partie du CNSC. Les manifestations culturelles, les activités « Business » et l'Horeca viennent compléter cette vocation prioritaire du Centre. En dernier lieu, les travaux réalisés et programmés sont mentionnés.

Le sport

Le sport fédéral

Entraînements fédéraux et manifestations sportives

Faisant suite à la mission principale du CNSC qu'est la promotion du sport fédéral, la Coque a accueilli en 2014, 24 fédérations pour des entraînements, compétitions, tournois, stages et réunions ; 15 d'entre elles recourent de manière récurrente aux infrastructures du Centre.

- ALPAPS : Fédération Luxembourgeoise sportive « Special Olympics » ;
- FELUBA : Fédération Luxembourgeoise de Badminton ;
- FLA : Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme ;
- FLAM : Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux ;
- FLASSA : Fédération Luxembourgeoise des Activités et Sports Sub-Aquatiques ;
- FLBB : Fédération Luxembourgeoise de Basketball ;
- FLE : Fédération Luxembourgeoise d'Escrime ;
- FLERA : Fédération Luxembourgeoise d'Escalade, de Randonnée sportive et d'Alpinisme ;

- FLH : Fédération Luxembourgeoise de Handball ;
- FLNS : Fédération Luxembourgeoise de Natation et de Sauvetage ;
- FLR : Fédération Luxembourgeoise de Rugby ;
- FLTRI : Fédération Luxembourgeoise de Triathlon ;
- FLTT : Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table ;
- FLVB : Fédération Luxembourgeoise de Volleyball ;
- LPC : Luxembourg Paralympic Committee.

Les 9 autres fédérations recourent de manière plus intermittente aux services de la Coque.

Par le biais du cadre « élite » du COSL, les sportifs d'autres fédérations s'entraînent à la Coque de manière plus ponctuelle, notamment ceux licenciés aux fédérations suivantes :

- ACL (Automobile Club Luxembourg) ;
- FLG (Fédération Luxembourgeoise de Golf) ;
- FSCL (Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois) ;
- FLSG (Fédération Luxembourgeoise des Sports de Glace).

L'ensemble des heures d'entraînement effectuées par les différentes fédérations en 2014 correspond à une mise à disposition de 19.200 heures/espaces, ce qui correspond à une augmentation de 3% par rapport à l'année précédente.

D'autre part, les fédérations utilisent les installations de la Coque pour des manifestations sportives. En 2014 se sont déroulées 65 manifestations fédérales, auxquelles un total de 34.520 spectateurs ont assisté.

Parmi les manifestations les plus représentatives, on peut noter celles organisées par les fédérations suivantes :

- ALPAPS (Special Olympics): National Athletic Games ;
- FELUBA : Finales Coupes, Youngsters International 2014 ;
- FKL : Leonhart World Championship Series de Kickersport ;
- FLA : 8 meetings, dont le FLA Indoor Meeting et le City Jogging ;
- FLAM : Championnat d'Europe des Petits Etats et les Championnats nationaux (karaté et judo) ;
- FLBB : ½ Finales et Finales de la Coupe de Luxembourg (Hommes et Dames), 3 matchs de qualification aux Championnats d'Europe Hommes ;
- FLDE : Championnats interclubs des échecs ;
- FLE: Tournoi de Coupe du Monde juniors d'escrime ;
- FLERA : Championnats nationaux d'escalade ;
- FLF: Challenge René Bernard ;
- FLH : ½ Finales et Finales Coupe de Luxembourg et matchs de qualification aux Championnats du Monde ;
- FLNS : 16^e Euro-Meet, CIJ-Meet, Compétitions de plongeon et Championnats nationaux de natation ;
- FLTRI : 2^e Aquathlon ;

- FLTT : Championnats nationaux, Luxembourg Open TT Championships, Championnats Internationaux de Luxembourg pour Jeunes (IJM) et le All Cups Finals Weekend ;
- FLVB : Novotel-Cup 2014, Championnats d'Europe SCD (Small Countries Division) U20 hommes et 1^{er} tour de qualification aux Championnats d'Europe hommes ;
- LASEL : « Fun in Athletics », Championnats de Karaté et « Fight and Fun Day » ;
- LASEP : Tournoi de football indoor, 2 manifestations « Freed mat Lichtathletik », « Butzen an der Coque », brevet sportif et Championnat d'escalade.

Certaines de ces compétitions ont eu un écho particulier au niveau international, notamment avec la participation d'athlètes de renom et/ou la réalisation de performances remarquables:

- FLNS : le 16^e Euro-Meet organisé du 7 au 9 février 2014 au Centre Aquatique a été un cru remarquable. Pas moins de 18 records du meeting ont été battus, dont 8 par la nageuse hongroise Katinka Hosszu. D'autres nageurs et nageuses de calibre mondial, comme Dorothea Brandt, Marco Koch, Steffen Deibler, László Cseh, Paul Biedermann et Giedrius Titenis, ont fait partie de ce plateau exceptionnel. Les nageurs et nageuses luxembourgeois ont également signé de belles performances. Monique Olivier a battu un record national. Les Luxembourgeois ont figuré sur quatre podiums.
- FKL : pour la première fois la Fédération Luxembourgeoise de Kicker a accueilli une manche de la « Coupe du Monde de Kicker ». De grands joueurs de renom, dont la légende du kicker international, le belge Frédéric Collignon, étaient présents à la Coque. Les Luxembourgeois, faisant partie des meilleurs mondiaux, ont remporté la compétition par équipe hommes ainsi que la compétition en double hommes.
- FLBB : l'équipe nationale hommes, dans le cadre de sa campagne de qualification européenne, a accueilli entre autres les équipes d'Allemagne et de Pologne.

Stages sportifs

Grâce aux infrastructures de qualité et à la gamme complète de services proposés, la Coque accueille régulièrement des stages sportifs.

Sur invitation des fédérations nationales, les stages de sparring suivants ont eu lieu :

- en vue de la préparation des matchs de qualification des Championnats d'Europe, l'équipe masculine de la FLBB a accueilli les équipes de Géorgie et d'Islande ;
- à l'occasion de son stage de Noël, la FLA a invité une dizaine de jeunes athlètes de la fédération française d'athlétisme.

D'autre part, plusieurs clubs internationaux ont profité des installations du Centre Aquatique pour y tenir des stages d'entraînement :

- 4 groupes de natation, de Suisse, d'Allemagne, de Belgique et du Luxembourg, ont profité du bassin olympique et d'entraînement ;
- 1 club français a organisé un stage de natation synchronisée ;
- 3 groupes français ont séjourné en stage de plongeon.

Le sport scolaire

En 2014 la fréquentation des espaces mis à disposition par la Coque au sport scolaire est restée relativement stable avec 151.805 élèves. Outre des facteurs inhérents et spécifiques au fonctionnement de chaque établissement (nombre d'élèves par classe), cette différence par rapport à l'année précédente doit aussi être expliquée par le non remplacement de toutes les classes du Lycée Technique des Arts et Métiers, qui ont emménagé en cours d'année dans les nouvelles infrastructures sportives de leur établissement. Les taux d'occupation des espaces réservés à ce secteur sont également restés stables à un niveau élevé (en moyenne 90%). L'inoccupation de créneaux horaires est due au fait que certains sont moins attractifs pour les écoles (p.ex. vendredi après-midi). Afin d'optimiser l'occupation du Centre, ces plages ont été ponctuellement proposées aux fédérations (notamment la FLBB et la FLA) pour les séances d'entraînement individuelles.

A l'instar des années passées, la Coque figure également comme lieu d'organisation de certaines manifestations sportives scolaires. En 2014, le Centre a accueilli:

- la 24^e édition du « Wibbel an Dribbel » (2.800 participants) organisée par le Ministère des Sports ;
- l'édition 2014 du « Freestyle Tour », organisée par le Service National de la Jeunesse. Cette manifestation visant à sensibiliser les lycéens sur l'importance d'une activité physique et d'une alimentation équilibrée, a réuni sur 2 semaines 1.000 élèves ;
- les Jeux Intervilles, organisés tous les 4 ans depuis 2006 par les responsables EPS (Éducation Physique et Sportive) de la Ville de Luxembourg. Cette manifestation a regroupé les écoles de Metz (France), Trèves (Allemagne), Eupen (Belgique) et Luxembourg Ville, 130 élèves ont concouru à des compétitions d'athlétisme.

Pour ces trois manifestations de sport scolaire, un total d'environ 1.000 heures/espaces ont été mises à disposition.

Le sport loisir récréatif

Le nombre de visiteurs privés au Centre Aquatique est resté relativement stable ces dernières années. En 2014 quelques 170.000 entrées ont été enregistrées. Le Centre de Détente a connu une augmentation du nombre de clients de 13% par rapport à l'année précédente et atteint un total de 21.075 visites.

Le mur d'escalade

Le 10 février 2014 a eu lieu l'ouverture du nouvel espace « mur d'escalade » à la Coque. Cette structure artificielle d'escalade d'une hauteur de 13,5 mètres offre sur une surface de presque 700m² plus d'une centaine de voies d'escalade pour tous les niveaux. En présence de Monsieur le Ministre des Sports, le mur d'escalade a officiellement été inauguré en date du 8 mai 2014. Le 11 mai 2014, une journée porte ouverte a permis au grand public de découvrir les installations accessibles à tous niveaux et de s'initier à ce sport accessible à tous les âges.

Le financement de ce nouvel espace sportif constitue un parfait exemple du fonctionnement de la Coque. En effet, les fonds générés par le biais d'activités commerciales durant les dernières années ont permis cet investissement supporté exclusivement par la Coque.

À noter que les frais de location du mur d'escalade pour les fédérations et établissements scolaires publiques relevant du MENJE sont à la seule charge de la Coque dans le cadre des 35.000 heures/espaces allouées annuellement au Ministère des Sports.

La fréquentation de ce nouvel espace ne cesse de croître et avait déjà enregistré 5.700 entrées à la fin de l'année.

Les cours sportifs

Les cours sportifs connaissent un engouement qui continue, avec comme nouveauté depuis février 2014, les cours pour tous niveaux proposés sur l'infrastructure d'escalade. En 2014, 30.309 participants aux différents cours ont été dénombrés (29.688 en 2013). Les taux de fréquentation se maintiennent à un niveau élevé en ce qui concerne à la fois les différents cours aquatiques (avec en tête l'aqua-fitness) et les cours en salle qui peuvent compter notamment sur des activités très prisées du public, tels le Pilates, la Zumba et le TRX.

En moyenne, la Coque propose à sa clientèle¹ le choix de plus de 60 cours par semaine.

Le sport d'entreprise

Après avoir connu une évolution constante ces dernières années, le sport d'entreprise a vu en 2014 une confirmation, à la fois en termes d'heures d'utilisation des espaces et aussi en termes de visiteurs/participants. Ainsi, en 2014, 12.137 personnes (11.935 en 2013) ont fréquenté les espaces sportifs du Centre dans le cadre des activités sportives d'entreprises. Cela se traduit par un total de 909 heures/espaces mises à disposition en 2014. Cette stabilisation s'explique en grande partie par le fait que l'ensemble des taux d'occupation des espaces et créneaux horaires disponibles pour le sport d'entreprise sont sur le point d'atteindre un plafond depuis l'année dernière déjà. Partant, il ne sera plus possible d'améliorer ces résultats parce qu'il faudrait empiéter sur les créneaux horaires alloués au sport fédéral et scolaire sur le total de 35.000 heures/espaces disponibles, ce qui doit être évité.

Les manifestations culturelles & grand public

Une première à la Coque, et non la moindre, fut l'organisation du Championnat du Monde en Agility, une compétition de sport canin. Du 11 au 14 septembre 2014, l'Aréna de la Coque a accueilli 450 chiens (et leurs maîtres) de 34 pays. Cet évènement fut un grand succès et plus de 16.000 spectateurs ont assisté à cette manifestation pendant les quatre jours.

Le 19 octobre la Coque a fait salle comble au Gymnase avec 1.167 spectateurs pour le spectacle familial « Pippi Langstrumpf ». Le même jour, la Coque a organisé son traditionnel « Family Day » à l'Aréna qui a connu un grand succès auprès de 5.500 visiteurs de toutes les catégories d'âge. Différents ateliers sportifs et d'activités de loisirs furent proposés aux plus jeunes, comme par exemple le basketball, le trampoline et encore un multi-tower. Un spectacle

¹ 20 CS MultiFit, 7 CA MultiFit, 16 Natations, 15 Bébés-Nageurs, 8 Escalade

de magie et des concerts de groupes du conservatoire de musique de Luxembourg ont complété le programme d'animation.

En novembre la Coque a accueilli pour la 4^e fois la « Night of the Proms ». Ce spectacle musical unique en son genre s'est déroulé à guichets fermés devant 4.500 spectateurs qui ont pu savourer à l'Aréna, entre autres, le talent de Katie Melua, de John Miles et de Zuccherò.

Outre ces événements majeurs, il y a eu d'autres spectacles : Le « Dinnerkrimi » (à 2 reprises) et un show avec le comédien français « Alfons » à l'Amphithéâtre du CNSC. Le 5 décembre la Coque a organisé un spectacle cabaret de l'ensemble luxembourgeois « Feiertöppler » qui a présenté son nouveau programme « Voll am Bild ».

Une nouveauté en 2014 fut l'organisation d'un événement pour s'adresser à une clientèle plus jeune. Le samedi 5 juillet « Hello Summer » a rassemblé quelques 300 jeunes au Centre Aquatique et sur les terrains de sports extérieurs. L'après-midi différents ateliers sportifs furent proposés tels le Streetsoccer, le Beach-Volleyball ou la plongée. L'animation tout au long de la journée fut assurée par les présentateurs d'Eldorado, « Seed to tree » un groupe luxembourgeois a joué un concert et finalement une « Pool Party » a clôturé cette journée.

L'organisation de ce type d'événements illustre l'effort entrepris pour faire découvrir la large palette de services de la Coque à un segment nouveau de clientèle.

Les 29 et 30 mars la Coque a accueilli pour la neuvième année consécutive le « Relais pour la Vie » organisé par la Fondation Cancer. A cet événement de solidarité 9.213 participants et spectateurs privés et institutionnels ont été présents.

Durant l'été 2014 la FNEL (Fédération Nationale des Éclaireurs et Éclaireuses du Luxembourg) a célébré son centenaire avec un camp international pour jeunes au Kirchberg. Dans ce cadre, la Coque a permis à 1.300 jeunes, répartis sur 5 jours, de pratiquer des activités sportives, notamment la natation et l'escalade.

Les conférences et séminaires

Le domaine des activités « Business » se développe sans cesse. En 2014 le CNSC a pu dénombrer 4.055 visiteurs dans le cadre de ce segment, que ce soit pour des séminaires, des cocktails dînatoires, des formations ou des présentations. En particulier l'accueil d'une nouvelle clientèle d'entreprises chinoises est à mentionner.

Par ailleurs la « Galerie Aréna » a accueilli pour la deuxième année de suite la traditionnelle fête de fin d'année d'une banque de la place financière.

L'horeca

La restauration

En 2014, les différents points de restauration de la Coque ont servi 121.751 clients, ce qui représente une légère hausse par rapport à l'année précédente. Une augmentation est constatée au niveau de la clientèle grand public et une baisse se manifeste pour les couverts servis aux différentes fédérations et leurs participants aux stages sportifs. La restauration du

CNSC pratique des prix de marché car elle ne bénéficie pas de subventions étatiques spécifiques. Afin de garantir une qualité élevée, ces frais directs doivent être facturés aux participants de stages.

L'hébergement

Le Coque hôtel a enregistré une fréquentation de 11.484 clients en 2014, c'est une importante hausse par rapport à 2014. Le taux d'occupation tourne autour de 70%.

Les travaux

Tout au long de l'année des travaux d'entretien et de rénovation incombent afin de maintenir les infrastructures de la Coque en parfait état. Par ailleurs des projets d'installations nouvelles sont réalisés afin de développer l'attrait du Centre National Sportif et Culturel. Lesdits travaux de développement sont effectués grâce aux ressources propres générées par des activités commerciales à la Coque. L'installation d'un rideau de séparation entre l'Aréna et le Gymnase en constitue un bon exemple. Ce rideau étant un supplément de la cloison de séparation, il peut être utilisé comme élément décoratif et accroît l'attractivité de cet espace. Comme ce rideau a aussi une fonction d'obscurcissement, l'organisation parallèle de plusieurs manifestations est possible. Cet investissement augmente la valeur locative de l'espace « Galerie Aréna ».

Par ailleurs, les ressources propres du CNSC permettent d'acquérir de l'équipement qui profite aux différentes fédérations. En 2014, des panneaux publicitaires LED ont été commandés. Ce nouveau support de publicité sera loué aux fédérations en compensation de contreparties publicitaires, alors que les frais de montage et de configuration restent payants.

Plusieurs projets de remise en forme du bâtiment, qui est la propriété de l'État, ont été réalisés en étroite collaboration avec l'Administration des Bâtiments Publics au courant de l'année 2014. Les études de remplacement du clapet de la fosse de plongée ont été finalisées et les travaux seront réalisés au courant de 2015. Afin de parer aux infiltrations dans certains endroits, les travaux de réparation de la toiture ont été continués en 2014. Des travaux de réparation de carrelages dans les vestiaires du Centre des Salles ont été entamés et sont financés par lesdites ressources propres du Centre.

Le système de barrière d'accès au parking « Coque 1 » sera également remplacé en 2015. À cet effet une soumission publique a été lancée en 2014.

Dans un souci d'efficacité et de responsabilité écologique, une étude a été réalisée afin de détecter les sources potentielles d'économies d'énergies au sein de la Coque. Les premières mesures seront mises en place en 2015.

Durant les prochaines années, plusieurs projets de grande envergure s'annoncent. Ainsi il faudra prévoir la rénovation complète du bassin d'initiation, aussi la rénovation des vestiaires du Centre Aquatique au sous-sol, le remplacement de la ventilation au Centre Aquatique et du sol de l'Aréna.

Quelques considérations d'ordre général

L'objectif majeur à réaliser à la Coque est celui d'y assurer un plein emploi avec le respect des priorités législatives telles qu'elles sont fixées (une démarche parfois très délicate à maîtriser pour la direction et l'ensemble de la gestion (gérance) avec le recours maintes fois à des exercices d'équilibriste). Un satisfecit est donné par le fait de la confiance que viennent d'exprimer plusieurs dirigeants fédéraux en appelant au concours compétent de la Coque pour leurs organisations.

Pour maintenir le niveau de service offert à l'ensemble des différentes catégories d'utilisateurs de la Coque, le nombre de chantiers de moyenne et de grande envergure que la Coque devra affronter dans les années à venir, présente un grand défi.

Alors que le modèle de financement suppose le maintien du niveau des recettes commerciales de la Coque autour de 5 millions d'euros, les chantiers « Coque » (parking, rénovation vestiaires écoles, ...) ou les chantiers publics externes ayant des incidences sur la fréquentation de la Coque, doivent être programmés de façon coordonnée et concertée afin d'éviter que l'Etat n'ait à prendre en charge d'éventuelles pertes d'exploitation par une augmentation de sa participation financière aux frais de fonctionnement et d'exploitation du Centre.

Dans ce contexte, il est pour le moins surprenant que la Coque, site le plus visité du pays, ne soit pas associée à la concertation dans le cadre de grands projets telles la mise en place de la future ligne de tramway ou la reconversion de la centrale de cogénération.

Ces projets tant pour leur mise en œuvre que dans le cadre des modalités de fonctionnement, posent des questions, pour ne citer que les principales, en termes d'accessibilité à la Coque, de sécurité des alentours, de la possibilité pratique de continuer à remplir les missions confiées au Centre par la loi (notamment par rapport au stationnement des poids lourds lors des grandes manifestations qui ne pourra plus se faire sur l'emprise destinée à la ligne de tramway).

Il y aura le risque de pertes d'exploitation notamment au Centre de détente et au restaurant la Coquille dues aux inéluctables nuisances sonores liées à des chantiers d'une pareille envergure.

Statistiques

Nombre d'utilisateurs et de spectateurs					
	Secteur	Centre des Salles	Centre Aquatique	TOTAL 2014	Total 2013
1	Activités sportives fédérales et scolaires	95 704	104 292	199 996	206 046
2	Activités sportives des particuliers	21 998	219 696	241 694	234 996
3	Spectateurs aux manifestations sportives	31 835	2 685	34 520	74 945
4	Spectateurs aux événements de grande envergure	36 604	0	36 604	20 420
5	Conférences, séminaires, sports d'entreprise et stages	16 885	1 634	18 007	17 127
6	Restauration	121 751	0	121 751	118 703
7	Hébergement	11 476	0	11 476	10 001
	TOTAL	336 253	328 307	664 048	682 238

Observation :

En faisant abstraction de cet événement d'envergure exceptionnel qu'étaient les Jeux des Petits États d'Europe organisés en 2013, le chiffre de visiteurs est en hausse de 23.000 visites (3,5%) par rapport à l'année précédente.

STATISTIQUES

Fédérations disciplines par ordre alphabétique	Licenciés actifs compétiteurs			Licenciés loisirs			Licences Jeunes	Dirigeants	Juges	Entraîneurs	Total des licences	Nombre des clubs
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total						
Aéronautisme	445	19	464	123	15	138		(74)	(37)	(24)	602	26
A.L.P.A.P.S.	239	218	457			0	34	13	0	40	510	70
Arts martiaux	2 987	1 941	4 928			0					4 928	75
Athlétisme	1 144	744	1 888	312	138	450	1 305	194	0	0	2 532	23
Automobilisme	217	17	234	12	0	12	13	32	12	0	290	10
Aviron (nouveau oct.2010)	0	0	0	46	38	84	0	0	0	0	84	1
Badminton	612	421	1 033	52	29	81	703	26	14	11	1 165	22
Basketball	2 805	1 566	4 371	0	0	0	2 867	1415	0	0	5 786	33
Basketball Corporatif	341	12	353	51	7	58	0	0	0	0	411	19
Billard	275	8	283	0	0	0	22	0	0	0	283	18
Boules et pétanques	513	101	614	56	27	83	38	20	21	4	742	18
Boxe	142	18	160	48	32	80	64	18	16	14	288	12
Canoë/Kayak	43	9	52	15	3	18	24	15	4	5	94	6
Cricket	124	17	141	0	0	0	22	0	0	0	141	6
Cyclisme	466	48	514	1 148	185	1 333	307	0	0	2	1 849	35
Danse	5	5	10	50	100	150	6	5	3	2	170	8
Darts	165	27	192	1	0	1	1	(7)	0	(1)	193	15
Echecs	607	44	651	0	0	0	112	0	(199)	(3)	651	17
Equitation	123	547	670	107	515	622	289	0	0	0	1 292	12
Escalade	66	53	119	253	250	503	104	0	0	0	622	7
Esgrime	321	134	455	0	0	0	335	(18)	0	0	455	5
Football	29 820	4 144	33 964	1 715	0	1 715	14 237	0	266	649	36 594	106
American Football	44	0	44	0	0	0	16	0	3	2	49	1
Football corporatif	1 020	0	1 020	173	0	173	0	111	5	0	1 309	29
Golf	2 507	1 211	3 718	42	42	84	501	(6)	(10)	(11)	3 802	6
Golf sur pistes	46	14	60	58	32	90	9	6	3	2	161	3
Gymnastique	692	2 388	3 080	380	3 096	3 476	2 510	266	47	254	7 123	44
Haltéroph/lutte/pow erl.	134	4	138	35	16	51	42	24	13	3	229	4
Handball	1 506	793	2 299	0	0	0	1 426	289	78	170	2 836	17
Handicapés	116	25	141	17	6	23	0	17	0	9	190	6
Hockey sur gazon (*)	129	49	178	0	0	0	40	0	0	1	179	1
Hockey sur glace	403	15	418	0	0	0	265	0	0	0	418	4
Indiaca	102	109	211	0	0	0	54	3	1	0	215	4
Kickersport	36	7	43	453	11	464	7	4	5	4	520	20
Korfball (*)	30	28	58	4	4	8	0	2	0	0	68	3
Lasel (*)	3 915	2 219	6 134	0	0	0	0	0	0	0	6 134	47
Lasep (*)	0	0	0	2 305	2 153	4 458	0	335	0	0	4 793	66
Marche populaire	1 449	1 732	3 181	0	0	0	46	0	0	0	3 181	50
Moto-cyclisme	69	1	70	22	1	23	0	1	0	1	95	12
Natation/sauvetage	535	448	983	543	490	1 033	688	244	83	60	2 403	13
Pêche sportive	1 510	216	1 726	136	90	226	198	(532)	(76)	(81)	1 952	71
Quilles	2 844	386	3 230	0	0	0	40	0	(6)	(6)	3 230	312
Rugby	814	45	859	20	5	25	505	(21)	(8)	(20)	884	3
Ski	122	46	168	120	40	160	101	46	0	0	374	9
Ski nautique	11	4	15	197	102	299	0	(18)	0	0	314	9
Sports de glace	90	200	290	25	90	115	194	0	0	(6)	405	5
Sports santé	0	0	0	447	139	586	0	88	0	0	674	1
Sports sub-aquatiques	0	0	0	564	229	793	0	(8)	0	(68)	793	19
Squash	192	25	217	54	3	57	11	3	5	1	283	11
Tennis	3 686	1 899	5 585	6 500	3 500	10 000	2 364	193	96	268	16 142	54
Tennis de table	2 832	747	3 579	401	243	644	1 602	(437)	(41)	(112)	4 223	91
Tir à l'arc	291	98	389	0	0	0	114	14	16	5	424	11
Tir aux armes sportives	3 591	357	3 948	0	0	0	65	1	0	0	3 949	22
Triathlon	394	106	500	0	0	0	89	25	8	2	535	12
Voile	90	23	113	0	0	0	0	0	0	0	113	3
Volleyball	610	797	1 407	124	90	214	517	0	0	0	1 621	24
Totaux: 56 fédérations	71 270	24 085	95 355	16 609	11 721	28 330	31 887	3 344	645	1 496	129 303	1 531

Remarques:

Le nombre de licences Jeunes est déjà compris dans le total des licenciés actifs compétiteurs et loisirs

Les chiffres entre parenthèses ont déjà été repris sous une autre rubrique.

Les disciplines marquées avec un astérisque n'ont pas introduit de données ou de façon lacunaire

Les membres des mouvements guides et scouts sont à ajouter au total.